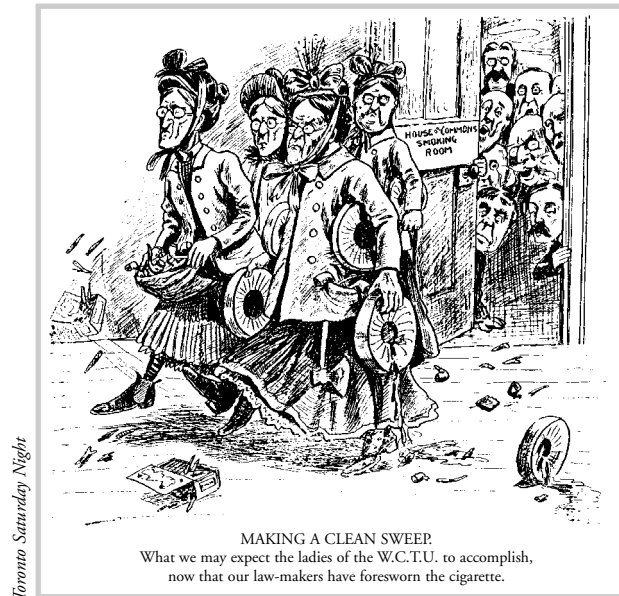


DEUXIÈME PARTIE

Les batailles d'antan

Un regard sur l'histoire



[Salle des fumeurs, Chambre des communes]
Le grand ménage ! Les femmes de l'UCFA s'en donneront à cœur joie,
maintenant que les législateurs ont banni la cigarette.

Le tabac gagne l'Europe

La consommation du tabac en Amérique remonte à des milliers d'années^[614]. On sait qu'au premier siècle avant Jésus-Christ, les Mayas de l'Amérique centrale fumaient du tabac au cours de cérémonies religieuses^[276]. Des siècles plus tard, l'usage du tabac s'était étendu à diverses régions de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. Quand les Européens sont arrivés, au XV^e siècle, les Autochtones cultivaient le tabac dans de nombreuses régions de l'Amérique, y compris le long du lac Érié et de la baie Georgienne qui constituent maintenant le sud de l'Ontario. Les Autochtones de cette région — y compris les Petuns, la nation du tabac — vendaient leur tabac à d'autres Autochtones en échange de fourrures et d'autres objets^[585].

Quand Christophe Colomb est arrivé dans l'hémisphère occidental, en 1492, des membres de son équipage ont vu les Autochtones fumer et sont devenus les premiers Européens à découvrir le tabac. À son retour en Espagne, l'un des membres d'équipage de

Colomb, Rodrigo de Jerez, a été surpris en train de fumer et jeté en prison par l’Inquisition. Des villageois avaient vu de la fumée lui sortir du nez et ont cru qu’il était possédé du démon.

Lors de son deuxième voyage en Amérique du Nord en 1535, Jacques Cartier s’est vu offrir du tabac par les Amérindiens qu’il a rencontrés en débarquant sur l’île de Montréal. Dans son journal, il écrivit :

À Hochelaga, en amont de la rivière qui parcourt le Canada, pousse une certaine herbe entreposée au cours de la saison d’été par les indigènes qui lui attachent une grande valeur. Seuls les hommes ont le droit de l’utiliser. Après l’avoir fait sécher au soleil, ils la transportent autour de leur cou, enveloppée dans une sorte de sac en peau d’animal, ainsi qu’un instrument creux en bois ou en pierre. Quand ils en ont le goût, ils pulvérisent cette herbe, l’introduisent dans une des extrémités de l’instrument creux, l’allument avec un brandon et aspirent par l’autre extrémité jusqu’à ce que leur corps soit empli de fumée et que cette fumée leur sorte de la bouche et des narines comme de cheminées. Ils prétendent que cette herbe les garde au chaud et en santé et ils ne voyagent jamais sans elle ^[276, p. 8–9].

« Nous avons essayé de les imiter, ajouta Cartier, mais la fumée nous brûlait la bouche comme si c’était du poivre ^[74, p. 90]. » En plus des cérémonies et des fins religieuses et médicales pour lesquelles les Autochtones utilisaient la fumée du tabac, ils fumaient le calumet de la paix quand ils avaient réglé un conflit avec des ennemis.

En 1560, l’ambassadeur de France au Portugal, Jean Nicot, expédia des graines de tabac à la reine mère en France car il s’imaginait que le tabac guérirait de nombreuses maladies. C’est en son honneur que la plante a reçu le nom botanique de *nicotiana* et, des siècles plus tard, le mot nicotine perpétue sa mémoire. Vers la fin du XVI^e siècle, Sir Walter Raleigh vantait activement les vertus du tabac en Angleterre. Avec le temps, on se mit à fumer du tabac dans toute l’Europe.

Face à la popularité croissante du tabac, certains pays ont entrepris d’en restreindre l’usage :

En 1606, Philip III d’Espagne a publié un décret limitant la culture du tabac. En 1610, le Japon a émis des ordonnances contre les fumeurs et contre les planteurs. En Russie, le patriarche a même décrété que fumer et priser le tabac était un péché mortel ! Le tsar, en 1634, a émis un ukase contre l’utilisation du tabac, décrétant que les auteurs d’une première infraction — fumeurs ou vendeurs — auraient le nez coupé. De nombreux récidivistes ont été condamnés à mort. À Berne, l’usage du tabac était considéré comme un péché aussi grave que l’adultère et sanctionné en conséquence. Le pape a ordonné l’excommunication des personnes qui fumaient ou prisait dans une église catholique romaine car la fumée des cigares et des pipes oblitérait le parfum de l’encens et faisait tousser certains moines pendant les cantiques. [...]

Murad IV, de Turquie, aurait poussé très loin sa croisade contre le tabagisme. On raconte qu’il se promenait incognito dans les rues de l’Istanbul du XVII^e siècle et incitait des marchands à lui vendre du tabac. S’ils lui en vendaient — ce qui enfreignait sa politique officielle — il les décapitait sur-le-champ, abandonnant le corps dans la rue à titre d’avertissement macabre pour d’éventuels contrevenants ^[635, p. 33].

En 1604, le roi d'Angleterre Jacques 1^{er} a rédigé un texte anonyme intitulé *A Counterblaste to Tobacco* dans lequel il condamnait minutieusement et de façon imagée le nouveau produit. En conclusion, il décrivait la consommation du tabac comme « une habitude inesthétique, odieuse pour l'odorat, nocive pour le cerveau, dangereuse pour les poumons et, avec sa fumée noire puante, ressemblant vraiment à l'horrible fumée du Styx jaillissant d'un cratère sans fond ^[304, p. 36] ».

En 1670, le Conseil souverain de la Nouvelle-France a imposé des droits sur le tabac et les boissons alcoolisées. De 1676 à 1759, il était interdit de fumer dans la rue ou d'avoir du tabac sur soi ^[416]. La vente du tabac au détail ayant aussi été interdite pendant un certain temps, les colons français se sont mis à cultiver, pour leur consommation personnelle, du tabac qu'ils fumaient habituellement dans une pipe. L'implantation actuelle au Québec de l'industrie canadienne du tabac s'explique par ses débuts dans cette région et par le fait que pendant longtemps une partie importante de la population du pays était regroupée autour de Montréal.

C'est en 1739 qu'eut lieu la première expédition de tabac canadien vers la France ^[416], mais ces exportations furent minimes par rapport à celles de certaines colonies britanniques en Amérique. Dès le début du XVII^e siècle, le tabac fut une importante culture de rapport pour la colonie de Jamestown en Virginie et a contribué à sa survie.

Si la popularité du tabac s'est répandue, c'est en partie parce que beaucoup de gens croyaient qu'il avait des vertus médicinales, mais il arrivait que des rapports isolés signalent les méfaits du tabac. En 1761, le médecin anglais John Hill a rédigé ce qui était sans doute le premier rapport clinique sur le tabac comme cause de cancer; il était intitulé *Cautions Against the Immoderate Use of Snuff* ^[635].

La popularité de la cigarette en Europe de l'Ouest remonte à la guerre de Crimée (1854–1856). Des officiers anglais et français en ont rapporté des cigarettes roulées à la main qu'ils avaient obtenues des Turcs. La consommation de produits du tabac en général, et pas seulement des cigarettes, a alors gagné en popularité, malgré la réprobation personnelle de la Reine Victoria. En 1906, on a pu lire l'article suivant :

Avant la guerre de Crimée, aucun homme bien élevé n'aurait voulu être vu en plein jour le cigare à la bouche dans un quartier chic de Londres. De nos jours, un Havane parfumé, sans être un symbole d'aristocratie, est néanmoins considéré comme une preuve d'opulence ^[83].

L'essor de l'industrie moderne

L'invention de la machine à rouler les cigarettes par l'Américain James Bonsack, brevetée en 1881, a donné un énorme essor à la consommation du tabac. Cette machine, devenue opérationnelle en 1884, a remplacé la confection des cigarettes à la main et réduit ainsi de façon spectaculaire les coûts de production. La machine pouvait fabriquer 120 000 cigarettes par jour, soit la production de 48 ouvriers ^[589]. Puis, à l'orée de notre siècle, est apparue l'allumette de poche sécuritaire. On pouvait dès lors fumer une cigarette facilement à n'importe quelle heure de la journée; il n'était plus nécessaire d'être à proximité d'un foyer

ou d'une lampe à huile ou à gaz. La nouvelle allumette éliminait le risque des allumettes dangereuses fabriquées antérieurement^[635]. Avant l'avènement des cigarettes, y compris des cigarettes roulées à la main, la consommation du tabac se faisait essentiellement sous forme de cigares, de tabac à pipe, de tabac à priser et de tabac à chiquer.

L'avènement d'un mouvement antitabac

La popularité croissante de la cigarette aux États-Unis a suscité l'avènement d'un fort mouvement contre elle. On s'en prenait à la cigarette parce qu'on pensait qu'elle avait des effets nocifs que les autres produits du tabac n'avaient pas. Dès 1890, 26 États et territoires avaient interdit la vente de cigarettes aux mineurs (l'âge minimum étant fixé entre 14 et 24 ans). De nombreux États sont même rapidement allés plus loin. À l'instar de l'État de Washington en 1893, au moins 13 autres États ont interdit la vente, la fabrication, la possession, la publicité ou la consommation des cigarettes. Quelque 21 autres États et territoires ont songé à les interdire^[589]. La campagne a reçu l'appui de certains hommes d'affaires influents qui croyaient que les cigarettes engendraient la criminalité et drainaient l'énergie des ouvriers. Henry Ford s'est prononcé contre la cigarette dans un pamphlet intitulé *The Case Against the Little White Slaver*^[200]. Thomas Edison fut un autre des hommes d'affaires influents hostiles à la cigarette. Au Canada, Timothy Eaton n'a jamais autorisé la vente de tabac dans ses magasins.

En 1878, le révérend ontarien Albert Sims a publié *The Sin of Tobacco Smoking and Chewing Together With an Effective Cure for These Habits*^[549]. L'ouvrage fut réédité en 1894 sous un nouveau titre : *The Common Use of Tobacco Condemned by Physicians, Experience, Common Sense and the Bible*^[550]. Cet ouvrage de 173 pages traitait des conséquences physiques et spirituelles de l'usage du tabac et décrivait les progrès du mouvement antitabac. Il contenait également des graphiques exposant les montants d'argent qui seraient gaspillés en fumée chaque année, plus les intérêts composés ainsi perdus au cours des années.

En 1889, l'Association antitabac de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a publié les *Prize Essays on Tobacco*^[15]. Dans l'une de ces études, R.A.H. Morrow déclarait que le carbone dans la fumée du tabac provoquait « des maux de gorge qui se transforment parfois en cancer^[407, p. 30] ». Morrow donnait son approbation à ceux qui affirmaient que les médecins manquaient à leur devoir d'avertir les gens de la nature funeste du tabac^[407, p. 32]. M^{lle} Laura Bigney, de Lunenburg en Nouvelle-Écosse, signalait qu'un grand homme avait déjà observé que le tabac « éloignait des milliers de jeunes hommes et de garçons de la Terre promise au lieu de les y conduire^[59, p. 58] ». Favorable à une prohibition totale, elle citait des cas de folie provoqués par le tabagisme, des témoignages de médecins sur les effets nocifs du tabac, et des cas où le tabagisme des hommes nuisait à la santé des femmes et des enfants (c'est-à-dire la fumée de tabac ambiante). Le révérend Robert Wilson citait sept raisons pour ne pas fumer : cela coûte cher ; c'est sale et dégoûtant ; c'est mauvais pour la santé ; cela endommage les facultés mentales ; cette habitude porte à l'immoralité ; c'est

illogique — puisqu'il s'était prononcé contre le tabac; cela va à l'encontre de ses convictions religieuses^[640].

Contrairement à ce que ces publications semblent indiquer, la cigarette a pris plus de temps à se répandre au Canada, donc plus de temps à provoquer des réactions contre elle. En 1895, le nombre de cigarettes vendues n'était que de 66 millions^[276] — soit une moyenne de seulement 13 cigarettes par personne par an. Il existait néanmoins un groupe de pression antitabac persistant et bien organisé, l'Union chrétienne des femmes abstinences (UCFA), organisme qui menait aussi une campagne active en faveur de la prohibition de l'alcool. D'autres organisations et d'autres personnes réclamaient également la réglementation des cigarettes, mais nul n'avait l'ampleur ni l'efficacité de l'UCFA.

Dans plusieurs provinces et territoires, on a adopté assez tôt des lois interdisant la vente de tabac aux mineurs. La Colombie-Britannique a adopté une loi en ce sens en 1891 (15 ans), l'Ontario en 1892 (18 ans), la Nouvelle-Écosse en 1892 (16 ans), le Nouveau-Brunswick en 1893 (18 ans), et les Territoires du Nord-Ouest en 1896 (16 ans). Des parties des Territoires du Nord-Ouest sont devenues les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905 et elles ont reconduit les mêmes lois. Selon plusieurs de ces lois, les mineurs qui fumaient ou achetaient du tabac commettaient une infraction sanctionnée par une amende (un maximum de 2 \$, par exemple) ou même par l'emprisonnement. Le vendeur qui fournissait le tabac s'exposait lui aussi à une amende ou à la prison, avec ou sans travail forcé, selon l'usage de l'époque. Mais ces lois sont restées lettre morte et n'ont pas freiné la prolifération des cigarettes. Avec la popularité croissante de la cigarette, de plus en plus d'épiciers et de pharmaciens sont venus se joindre aux marchands traditionnels pour vendre les produits du tabac.

Certaines municipalités ontariennes ont essayé de freiner la vente des cigarettes en imposant des droits astronomiques sur les permis de vente. Mais ce mouvement a subi un lourd revers en 1906 quand un tribunal a annulé un droit de 200 \$ pour les permis de vente de cigarettes dans la ville de Peterborough, arguant que c'était une mesure de prohibition et non pas simplement de réglementation^[586].

La menace de prohibition de l'alcool inquiétait les compagnies de tabac au Canada. On se disait que si la vente de l'alcool était interdite, les hommes ne pourraient plus se retrouver dans un bar et goûter simultanément le plaisir d'un verre et celui d'un cigare. On craignait une baisse des ventes de cigares. On se disait aussi que l'interdiction de l'alcool serait un argument de plus en faveur de l'interdiction de la cigarette. Les compagnies de tabac ont fourni de l'argent aux fonds de campagne des distilleries pour les aider à freiner le mouvement prohibitionniste. Cependant, quand quelques provinces ont interdit l'alcool, les fabricants de tabac ont constaté que leurs craintes étaient sans fondement. Les ventes de tabac ont à peine été perturbées.

Malgré ces inquiétudes, l'industrie du tabac connut un essor massif à l'orée du siècle. En 1902, on pouvait lire dans le *Canadian Cigar and Tobacco Journal* : « Notre industrie n'a jamais été aussi prospère ni les occasions aussi bonnes pour le développement dynamique d'un commerce individuel^[81, p. 477]. » Pourtant, l'industrie était encore loin de la prospérité bien plus phénoménale qui l'attendait.

Ce journal, source de renseignements très détaillés sur les débuts de l'industrie du tabac au Canada, publiait volontiers des témoignages de personnes qui réfutaient les prétendus effets nocifs du tabac sur la santé ou qui en vantaient certains bienfaits. Ces renseignements étaient diffusés pour faciliter la résistance aux adversaires du tabac. Il y eut même, en 1899, un article qui prétendait que fumer « prévenait les maladies pulmonaires ^[80] ».

La domination de l'American Tobacco Company

Au début du siècle, l'American Tobacco Company of Canada dominait le marché de la cigarette au Canada tout comme sa compagnie mère, l'American Tobacco Company, le faisait aux États-Unis. Au Canada, l'entreprise était assurée de 80 % des ventes de cigarettes ^[127, p. 7]. Cette domination reposait sur un système de contrat qui interdisait aux grossistes ou aux détaillants d'offrir des marques de tout autre fabricant de cigarettes. Les fabricants fixaient en outre les prix auxquels leurs produits pouvaient être revendus. Les protestations des autres compagnies canadiennes moins importantes et des cultivateurs ont amené la nomination d'une commission royale d'enquête. Dans son rapport soumis en 1903, elle constatait que même si le système des contrats n'était pas illégal, il avait une telle ampleur qu'il portait préjudice aux autres fabricants de tabac ^[127].

Le monopole en vigueur d'American Tobacco Company et ses mesures anticoncurrentielles ont retenu l'attention du Parlement. On voulait mettre fin à ce puissant monopole du tabac au Canada. Le Parlement a fini par adopter une loi interdisant le système de contrats exclusifs du genre de celui qu'utilisait l'American Tobacco Company.

Le Parlement examine les problèmes posés par le tabac

La campagne menée par l'UCEFA — avec l'appui d'un grand nombre d'organisations religieuses et de certains médecins — a suscité de vifs débats au Parlement. On s'en prenait aux effets pervers de la cigarette sur la moralité et la santé. On ne comprenait pas encore très bien, et même parfois pas du tout, les méfaits du tabac sur la santé, mais les experts médicaux avaient déjà suffisamment de preuves pour préconiser la réglementation du produit.

En 1903, la Chambre des communes a approuvé par un vote libre de 103 voix contre 48 une résolution remarquable préconisant l'interdiction pure et simple des cigarettes. Le député montréalais Robert Bickerdike avait proposé la résolution suivante :

Qu'un bon gouvernement a pour objet de travailler au bien général du peuple en encourageant et en protégeant avec sollicitude tout ce qui tend au bien public et en réprimant systématiquement tout ce qui est de nature à nuire.

Qu'il a été démontré victorieusement que l'usage de la cigarette agit d'une manière des plus pernicieuses sur le physique et sur le moral des adolescents, qu'il

détruit la santé, arrête le développement physique, affaiblit l'intelligence, et que pour ces motifs il est un mal social et national.

La loi qui permet et qui restreint la vente des cigarettes a été impuissante à mettre un frein à ce mal qui continuera à produire ses pernicious effets tant que la vente publique des cigarettes sera permise.

Que, pour les motifs qui précèdent, cette Chambre est d'avis que la manière la plus radicale et la plus efficace de remédier à ce mal serait de voter et de mettre en vigueur une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes^[56].

Le premier ministre Sir Wilfrid Laurier a voté contre la résolution, malgré sa sympathie pour une mesure qui aurait interdit la vente de tabac aux mineurs. Laurier jugeait que la cigarette était nuisible aux jeunes garçons mais non aux adultes^[343].

Dans les trois semaines qui ont suivi l'expression de cet avis par la Chambre des communes, le député Bickerdike a présenté un projet de loi interdisant les cigarettes. Il a toutefois dû le retirer : il avait été déclaré irrecevable en raison d'un détail technique.

Peu après, toujours en 1903, le ministre de la Justice Charles Fitzpatrick a déposé un projet de loi modifiant le *Code criminel* afin d'ajouter une disposition interdisant la vente de tabac aux personnes de moins de 18 ans. Cependant, le résultat fut de mécontenter tout le monde. Du côté des fabricants de tabac, on trouvait que le projet allait trop loin et frapperait les commerçants honnêtes d'une « injustice criante » en créant « une armée de dénonciateurs qui, en induisant les enfants en tentation, chercheront à causer des ennuis à ceux qui, autrement, ne seraient pas molestés dans la conduite de leurs affaires^[199] ». On s'opposait aussi au fait qu'aucune peine n'était imposée aux jeunes acheteurs et que la responsabilité légale ne pesait que sur le vendeur. L'industrie du tabac avait chargé une délégation de rencontrer le ministre, ainsi que de nombreux autres députés, pour exprimer son opposition. De l'autre côté, l'Union chrétienne des femmes abstinences estimait que la mesure était insuffisante puisqu'elle n'interdisait pas totalement la vente des cigarettes. Des femmes de tous les coins du Canada ont exprimé leur opposition par lettres et télégrammes. La disposition portant sur le tabac a été biffée du projet de loi lors de son étude en comité.

En 1904, la Chambre des communes a de nouveau approuvé une résolution favorable à la prohibition des cigarettes^[153-155], mais on a eu l'impression, chez les fabricants de tabac, que de nombreux députés n'avaient pas pris le vote au sérieux et n'avaient voté en faveur de la résolution que pour calmer les femmes. Le lendemain, William Maclaren, député de Huntingdon au Québec, a déposé le projet de loi 128 pour transformer la résolution en texte de loi. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture par un vote de 52 contre 28 et soumis au comité plénier. Les articles du projet de loi ont été adoptés de justesse lors de l'examen article par article. Bien que le rapport du comité ait été remis à la Chambre, le projet de loi n'a pas eu le temps de recevoir l'approbation finale avant la fin de la session parlementaire^[156-158].

Si ce texte était devenu loi avant que la consommation de la cigarette s'étende à toute la population, l'industrie canadienne du tabac aurait peut-être connu un destin différent, ou pris tout au moins plus de temps à se développer. Cependant, les pressions du public

auraient certainement fini par faire abroger la loi alors que la consommation des cigarettes augmentait en Grande-Bretagne, aux États-Unis et dans d'autres pays. Tous les États américains qui ont interdit les cigarettes ont fini par abroger cette mesure, le dernier à l'avoir fait étant le Kansas en 1927^[140].

En 1907 et en 1908, la Chambre des communes a de nouveau discuté (sans passer au vote) des résolutions favorables à la prohibition des cigarettes. Ces résolutions ont été présentées par Richard Blain, député de Peel, qui voulait absolument que le Parlement intervienne dans la question du tabac^[159-161].

Enfin, en 1908, le ministre de la Justice Allen Aylesworth a déposé le projet de loi 173 sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents. Ce texte, adopté sans voix dissidentes, interdisait la vente de tabac aux personnes de moins de 16 ans. La Chambre des communes avait accepté que l'âge minimum soit de 18 ans, mais les amendements apportés par le Sénat l'ont ramené à 16 ans. Les amendes maximales étaient fixées à 10 \$ pour la première infraction, 25 \$ pour la seconde et 100 \$ pour la troisième et les suivantes. La loi interdisait également aux personnes de moins de 16 ans de fumer ou de chiquer en public, d'acheter ou d'avoir en leur possession des cigarettes ou du papier à cigarette. Le mineur s'exposait à une réprimande pour la première infraction, à une amende d'au plus 1 \$ pour la seconde et à une amende d'au plus 4 \$ pour la troisième. Un juge avait le pouvoir d'ordonner l'enlèvement d'une distributrice automatique — celles-ci existaient déjà à l'époque — si des personnes de moins de 16 ans s'en servaient. La loi resta en vigueur sans modification jusqu'à son remplacement, 86 ans plus tard, en 1994. La *Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents* fut un compromis. Elle réglementait le tabac mais n'allait pas jusqu'à l'interdiction totale des cigarettes.

Une bonne partie des arguments avancés à cette époque-là devait se retrouver dans les débats ultérieurs. Les partisans de la loi citaient les méfaits du tabac sur la santé et ses autres inconvénients. Bickerdike, qui avait présenté la première résolution, avait recueilli près de 100 « témoignages des médecins les plus éminents du pays, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et tous déclarent que l'usage de la cigarette, chez les jeunes garçons du moins, est très pernicieux^[57] ». Le D^r Christie, un ancien député alors décédé, a été cité par un autre député, Robert Holmes : « Je crois que c'est l'opinion presque unanime de tous les médecins que l'usage de la cigarette est excessivement pernicieux chez les jeunes, et cet abus devrait être dénoncé sans miséricorde par tous ceux qui s'intéressent au sort de l'humanité^[252]. » On citait d'autres avis de médecins :

Le D^r W.O. Lambly, de Cookshire du Québec. — L'effet de l'usage de la cigarette sur les jeunes gens et sur l'organisme peu développé est certainement très nuisible ; non seulement il affecte les membranes muqueuses du nez, de la gorge et des poumons, mais il a un effet des plus nuisibles sur les centres nerveux.

Le D^r James Stuart, de Prescott en Ontario. — Il n'y a pas deux manières d'envisager cette question. L'usage de la cigarette est une habitude pernicieuse, nuisible au corps, à l'intelligence et à l'âme. [...]

Le D^r William Hingston, médecin de Montréal, prié de donner son avis, dit : « Pour la jeunesse, en général, cette habitude est certainement nuisible, parfois désastreuse, toujours inutile. » Prié de dire en quoi cette habitude est nuisible et sur quels organes elle influe : « Elle amène des troubles de la digestion, la dépression des fonctions nerveuses et de l'appareil de la circulation ^[395]. »

Au cours du débat, on a parlé de « clous de cercueil » et affirmé que les cigarettes conduisaient à la consommation de stupéfiants. On commençait à parler de « dépendance », directement ou indirectement. Un député a affirmé : « Les enfants qui contractent cette habitude ne peuvent plus s'en corriger plus tard ^[563]. » En 1907, on pouvait lire dans une lettre du surintendant de la Mission Old Brewery de Montréal : « Des personnes qui ont vaincu la passion de l'alcool me disent qu'elles sont incapables de réagir contre la tentation de la cigarette. [...] Beaucoup m'ont exposé l'état de servitude auquel elles étaient réduites depuis le jour où elles avaient commencé à fumer la désastreuse cigarette ^[61]. »

La grande majorité des députés reconnaissaient que la fumée était nocive pour les jeunes, mais cette opinion n'était pas unanime. Un député a déclaré : « Il n'a pas été prouvé que le tabac ait de mauvais effets. L'usage du tabac n'est pas plus condamnable que celui de centaines ou de milliers d'autres substances de consommation courante dans le pays ^[212]. » Un député qui fumait depuis l'âge de dix ans estimait que c'était bon pour sa santé ^[346]. Un autre député, répondant aux dames qui préconisaient l'interdiction de la cigarette, a même affirmé que la mauvaise cuisine provoquait plus d'indigestions que la cigarette ^[442].

On citait les nombreuses entreprises américaines qui refusaient d'engager les jeunes fumeurs comme preuve supplémentaire que le public reconnaissait les méfaits de la cigarette. On citait également les opinions d'éducateurs parlant des effets négatifs du tabac sur les résultats scolaires et sur l'augmentation de la délinquance juvénile. On parlait aussi de la probabilité croissante de rejet chez les recrues des forces armées ^[153].

Les inquiétudes du Parlement étaient en grande partie attribuables à la hausse rapide de la consommation de cigarettes. La consommation totale était passée de 89 millions en 1898 à 184 millions en 1903, puis à 277 millions en 1906 ^[60]. En huit ans, les ventes avaient triplé (bien que ne représentant encore que 45 cigarettes par personne et par an). Pour Laurier, les cigarettes étaient d'autant plus odieuses qu'elles ne coûtaient pas cher : un garçon qui trouvait cinq cents les dépensait pour un paquet de cigarettes plutôt que pour des bonbons. Il a dit un jour : « S'il m'est permis de donner cours ici à mes propres sentiments, j'avouerai que c'est toujours un spectacle pénible pour moi de rencontrer dans la rue un jeune garçon, de 10 ou 12 ans, la cigarette à la bouche ^[344]. » Plusieurs députés trouvaient navrant qu'il y ait même des filles qui fument.

L'opposition au Parlement s'élevait bien plus contre l'interdiction totale des cigarettes que contre l'interdiction de leur vente aux mineurs. Certains estimaient que l'interdiction absolue des cigarettes serait vaine, qu'elle « ne donnerait absolument aucun résultat car il est impossible d'empêcher des adultes de fumer ^[183] ». Un député a évoqué les « industries florissantes qui s'occupent de cette fabrication et qui, par là même, font un commerce légitime ^[164] ». Il jugeait inadmissible que leurs investissements soient anéantis sans

compensation. Il rejetait aussi l'interdiction totale des cigarettes comme une entrave inacceptable à la liberté et se demandait ce qui viendrait après : « On pourrait tout aussi bien prescrire la ration que chacun devra prendre à son repas du soir, sous prétexte qu'il y a des gens qui mangent trop et qui altèrent ainsi leur santé^[164]. » D'autres députés estimaient que l'éducation au foyer et dans les écoles était préférable à l'intervention du législateur.

Certains croyaient que l'interdiction de la cigarette n'empêcherait pas d'acheter du papier et d'en rouler. Pour d'autres, il fallait interdire non seulement la cigarette mais bien le tabac sous toutes ses formes.

La question demeurait d'actualité au Parlement grâce à la persévérance de l'Union chrétienne des femmes abstinences. Ses membres écrivaient des lettres, expédiaient des télégrammes, préparaient des publications, recueillaient des avis médicaux, rencontraient les députés, organisaient des pétitions : elles ont même eu une rencontre avec le premier ministre. L'adoption de la *Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents* n'a pas empêché l'UCFA de continuer à réclamer l'interdiction totale des cigarettes.

Le Comité spécial chargé de s'enquérir des maux résultant de l'usage des cigarettes

En 1914, la Chambre des communes a institué un Comité spécial chargé de s'enquérir des maux résultant de l'usage des cigarettes. On lui demandait de déterminer s'il fallait interdire la cigarette ou s'il fallait adopter d'autres mesures « dans le but de remédier aux maux provenant de l'usage des cigarettes, ou de les prévenir ». Des audiences publiques ont permis d'entendre des juges, des agents de probation et des représentants d'asiles d'aliénés et d'organisations de protection des enfants.

Un témoin, L.J. Lemieux, administrateur de la cour des jeunes délinquants de Montréal, a proposé une liste de mesures très en avance sur leur temps : inscrire les niveaux de nicotine sur les paquets de cigarettes ; interdire la vente du tabac ailleurs que chez les marchands de tabac ; appliquer les lois interdisant la vente du tabac à des mineurs en imposant des amendes plus sévères et en annulant le permis des magasins qui leur en vendent ; porter l'âge minimum à 18 ans dans tout le pays ; établir à Ottawa un bureau central, avec des succursales dans plusieurs villes, chargé de recueillir des données et de distribuer de la documentation sur les méfaits du tabagisme ; mettre fin aux incitatifs, comme la remise d'un parapluie gratuit en échange d'un nombre donné de paquets vides^[347] ;

Un autre témoin, J.J. Kelso, surintendant des enfants négligés et des enfants en tutelle de l'Ontario, avait son propre ensemble de politiques à proposer :

- ♦ Porter à 18 ans l'âge minimum à l'échelle nationale et avoir recours à des agents spéciaux pour appliquer la loi plutôt qu'aux agents de police ordinaires.
- ♦ Augmenter les taxes sur le tabac afin de contrer l'usage du tabac et d'accroître les recettes publiques.

- ♦ Restreindre la publicité car, « à Toronto, à Montréal et dans toutes nos grandes villes, ce sont les commerçants de cigarettes qui érigent les enseignes les plus dispendieuses et les plus en vue ^[319, p. 53] ».
- ♦ Interdire les échantillons gratuits ainsi que les images ou les coupons de tirage dans les paquets de cigarettes.
- ♦ Imposer des droits de licence élevés et interdire la vente de tabac dans tous les magasins de détail autres que les tabagies.
- ♦ Restreindre l'image de la femme qui fume dans les films et les pièces de théâtre, car cela « a un effet mauvais sur les enfants, parce que cela les porte à croire que c'est une bonne habitude ^[319, p. 52] ».
- ♦ Interdire aux femmes de fumer dans des lieux publics.

Kelso déplorait également le fait que des détaillants vendent des cigarettes à l'unité pour les garçons qui ne peuvent se permettre d'acheter un paquet complet ^[319].

La plupart des autres témoins ont insisté sur les conséquences du tabagisme, y compris la délinquance juvénile, et sur la non-application des lois interdisant la vente de tabac aux mineurs. On a déclaré que les jeunes contrevenants étaient presque toujours des « mor-dus de la cigarette ». De nombreux témoignages ont évoqué le tabagisme comme cause possible d'aliénation mentale.

Le Comité voulait entendre l'avis de fabricants de cigarettes et celui de l'UCFA, mais n'en a pas eu le temps. Considérant que la session parlementaire était sur le point de se terminer et que « la plus grande partie de la preuve avancée jusqu'à présent repose plus ou moins sur des données théoriques », il n'a formulé aucune recommandation ^[162].

La popularité de la cigarette poursuit sa montée

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale vers la fin de 1914 a porté un coup dévastateur à la campagne de l'UCFA. On faisait preuve de patriotisme en envoyant du tabac aux soldats. Voici ce qu'écrivait, en 1915, le *Canadian Cigar and Tobacco Journal* :

La crise nationale actuelle est une véritable manne pour la plante. Il y eut, bien entendu, un recul général de l'industrie. Il fallait s'y attendre par suite de la raréfaction de l'argent et de la crainte d'un avenir difficile. Mais la guerre a démontré hors de tout doute la valeur du tabac pour l'espèce humaine. Le plus grand stimulant à la production de cigarettes est certainement la grande demande qu'en font les soldats et la façon dont la population y répond au pays ^[84].

Après la guerre, l'UCFA a repris pendant quelques années sa campagne pour l'élimination des cigarettes mais en vain. De nombreux soldats, rentrés en héros, étaient des fumeurs qui donnaient à la cigarette ses lettres de noblesse. La popularité de la cigarette a poursuivi son ascension, y compris, lentement, chez les femmes. En 1921, c'était peut-être un signe des temps, la société de chemin de fer Canadien Pacifique a annoncé qu'elle

ajouterait des wagons-lits avec fumoirs pour les voyageuses^[85]. Le nombre total de cigarettes fumées par an au Canada était passé de 87 millions en 1896 à 2,4 milliards au cours des années 20, soit 28 fois plus^[116].

Les premières techniques de marketing

À ses débuts, la publicité sur la cigarette était bien plus habile que beaucoup ne l'imaginent. L'American Tobacco Company, par sa publicité envahissante, a contribué à la montée rapide de la consommation de cigarettes. La publicité se faisait habituellement dans les journaux ou chez les détaillants, surtout sous forme d'étalages savants constitués de paquets vides. On peignait des images sur les granges visibles depuis les lignes de chemin de fer, on collait de grandes affiches sur les palissades, on plantait des panneaux et on affichait sur les tramways. On associait aussi une marque à des événements spéciaux. Par exemple, la cigarette Pall Mall, destinée à l'élite, était en vedette sur les programmes de concerts et de gala. On commanditait aussi des tours de force, comme pour la marque de tabac Red Cross — oui, Red Cross (Croix-Rouge) — en 1903. Un cascadeur déguisé en paquet de Red Cross a traversé les chutes Montmorency de Québec sur une corde raide ; 30 000 personnes auraient vu cet événement en direct. Le paquet reproduisait le symbole international de la Croix-Rouge, c'est-à-dire une croix rouge sur fond blanc. Il s'agissait de l'une des marques les plus annoncées au Canada. On a même organisé des défilés dans les rues, des ascensions en ballon et des sauts en parachute.

On plaçait des cartons dans les paquets de nombreuses marques pour fidéliser la clientèle. Des collections représentaient des politiciens, des soldats britanniques, des animaux et toutes sortes d'autres images. Ces cartes de collection remontent au XIX^e siècle, dès l'apparition des cigarettes. On a commencé par utiliser des cartons rigides pour protéger les cigarettes dans leur enveloppe de papier. Mais un jour, quelqu'un a eu l'idée de s'en servir aussi comme instrument de promotion.

Un grand nombre des premiers thèmes publicitaires et des premières images véhiculées par les marques évoquaient les rapports étroits entre le Canada et l'empire britannique. Parmi les premières marques, il y avait Hyde Park, Empire et High Admiral. Une marque importante à l'orée du siècle s'appelait Athlete. Sur les 50 marques vendues par Imperial Tobacco entre 1908 et 1919, il n'en reste que trois de nos jours : Player's, Sweet Caporal et Pall Mall, les deux dernières n'étant plus que marginales. Pendant des années, on a pu lire sur les slogans publicitaires de la marque Sweet Caporal, à côté de l'image de Miss Sweet Caporal, une citation pêchée dans la revue médicale britannique *The Lancet* : « La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé. » On donnait souvent aux cigares le nom de personnes célèbres comme Byron (poète), Lord Roberts (maréchal fameux de la guerre des Boers), et Baden-Powell (héros de la guerre des Boers et, plus tard, fondateur du mouvement scout). On vendait des cigares Laurier à l'époque où Sir Wilfrid Laurier était premier ministre.

Un survol de certaines des marques d'Imperial Tobacco montre que la publicité a vite cherché à projeter certaines images. La marque Player's évoquait souvent des bases navales célèbres comme Malte et Gibraltar, surtout lors du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. La marque Turret visait « la classe ouvrière ^[285, p. 4] ». Pour stimuler les ventes, elle offrait en 1932 des prix en argent à ceux qui devinaient le nombre de buts marqués par les équipes de la Ligue nationale de hockey (le prix était doublé lorsque la réponse était jointe à la couverture d'un paquet de Turret). Un autre concours offrait une voiture Chevrolet de l'année par semaine.

Sweet Caporal a inauguré la commandite des premières émissions radiophoniques de football au Canada, dont celle de la Coupe Grey au cours des années 30. Ces mêmes années ont amené des améliorations du produit comme l'enveloppe de cellophane et la tirette facilitant l'ouverture. Les cigarettes au menthol de Macdonald ont été lancées en 1934 et Imperial Tobacco a lancé dès l'année suivante ses Cameo mentholées. Pendant les années 30, Imperial Tobacco a continué à dominer le marché avec une part de 91 % en 1930 réduite à 83 % en 1939 ^[285].

Les cigarettes et les autres produits du tabac étaient des cadeaux de Noël populaires. Les fabricants offraient parfois leurs produits réguliers dans des emballages décorés pour l'occasion et les détaillants recevaient des présentoirs illustrant les mêmes thèmes. La fête des Pères était une autre grande occasion de promotion, à tel point que l'on organisait intentionnellement au mois de juin de chaque année la « Semaine internationale de la pipe ».

L'usage croissant de la cigarette, que certaines personnes fumaient depuis plusieurs décennies, a entraîné une augmentation du nombre de fumeurs souffrant de maux de gorge ou d'essoufflement. Il semble que la publicité en ait tenu compte. En 1929, les cigarettes Buckingham commanditaient l'orchestre radiophonique Buckingham Boosters. Voici le genre de publicité qu'elles faisaient alors :

Tous les membres de l'orchestre Buckingham Booster fument des Buckingham, d'affirmer leur chef Geoff Waddinton. Ils fument des Buckingham parce qu'ils préfèrent leur douceur pour la gorge. Le « baryton Buckingham » et « Marguerite », dont les voix merveilleuses charment les auditeurs de l'heure Buckingham, affirment que les chanteurs qui veulent ménager leur gorge ne doivent fumer que des Buckingham « douces pour la gorge ^[452] ».

Le slogan « douces pour la gorge » était encore utilisé au cours des années 40. En 1951, une annonce pour Craven « A » proclamait qu'elle n'irritait pas la gorge ^[492].

Les interdictions de fumer

La hausse des ventes de cigarettes a entraîné l'augmentation du nombre de lieux où il était permis de fumer. En 1903, le *Canadian Cigar and Tobacco Journal* avait insisté pour qu'on aménage des sections pour fumeurs dans les tramways. Les interdictions en vigueur dans les villes nuisaient aux ventes et « indisposaient l'industrie et les fumeurs ^[82] ». En 1933, un éditorial de ce journal réclamait l'autorisation de fumer dans les balcons des théâtres ^[87].

Les activités anticoncurrentielles de l'industrie du tabac

En 1938, on a institué une commission chargée d'enquêter sur les activités anticoncurrentielles de divers secteurs de l'industrie du tabac en Alberta. Cette commission a constaté qu'il existait un système de fixation des prix, de boycottage et de restrictions commerciales qui nuisait au public. L'enquête a conduit à une poursuite massive contre 36 compagnies et particuliers actifs dans le commerce du tabac, dont sept fabricants et de nombreux grossistes. En 1941, un jury d'Edmonton les a reconnus coupables de fixation des prix et de participation à un monopole dominant de façon substantielle la distribution du tabac. Le jugement imposait des amendes totales de 221 500 \$, mais tous les accusés sauf un en ont appelé de leur condamnation. Ce jugement a été cassé en appel en raison d'un détail technique. Il n'y a jamais eu de second procès ^[579].

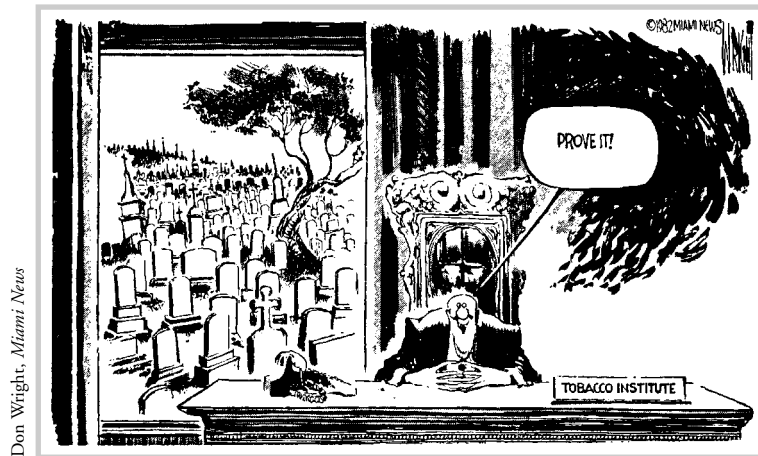
Envois de cigarettes outre-mer pendant la Deuxième Guerre mondiale

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, on a de nouveau assisté à l'expédition systématique d'énormes quantités de cigarettes aux soldats. En plus des dons individuels provenant d'amis et de parents, de nombreux groupes ont fait leur part pour fournir des cigarettes aux soldats, dont la Croix-Rouge canadienne, l'Overseas Tobacco League, la Légion canadienne, le YMCA et les Chevaliers de Colomb ^[286]. La publicité sur le tabac s'est poursuivie pendant la guerre, bien qu'avec des budgets plus modestes. Les annonces de Sweet Caporal servaient aussi parfois à faire la publicité des obligations de la victoire, des cliniques de sang de la Croix-Rouge et d'un « quasi nouveau magasin d'aide aux œuvres charitables de la guerre ». La marque Sweet Caporal a commandité des spectacles destinés aux soldats canadiens pendant la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que pendant la guerre de Corée (1950–1953).

Les ventes poursuivent leur croissance

Comme l'illustre la figure 3 au chapitre 2, les ventes de tabac ont fait des bonds énormes au cours des années 20, 30 et 40. Pendant cette période, l'absence de groupes antitabac organisés et l'indifférence relative à l'égard des méfaits du tabac pour la santé ont contribué à faciliter cette croissance. Mais les questions de santé ne devaient pas tarder à revenir à l'avant-scène du débat.

Les preuves s'accumulent



Prouvez-le ! [Institut sur le tabac]

Opinions divergentes sur la santé

Au cours des années 20, 30 et 40, on a découvert de nouvelles preuves scientifiques reliant le tabac à la maladie, mais on en parlait peu. Ce qui parvenait à la connaissance du public était régulièrement contredit par des opinions niant les effets du tabagisme sur la santé.

En 1924, le *Reader's Digest* a publié un article où l'auteur, Irving Fisher, se demandait si le tabac était nocif pour le corps humain. Il en arrivait à la conclusion qu'il était préférable pour l'homme soucieux de sa forme physique de s'abstenir du tabac^[198].

En 1938, la revue *Science* a publié les résultats d'une étude réalisée par le biostatisticien Raymond Pearl, de l'Université Johns Hopkins. Après avoir étudié la longévité de 6 813 hommes, Pearl concluait que 45 % des fumeurs vivaient jusqu'à l'âge de 60 ans, comparativement à 65 % des non-fumeurs, et constatait une réduction de la durée de vie à tous les âges jusqu'à 60 ans^[446].

En 1940, le ministère fédéral des Pensions et de la Santé nationale a préparé un fascicule sur le tabac dans une série de publications sur les questions de santé^[401]. Il « ne visait pas à condamner catégoriquement et à tous égards une coutume qui reconforte des millions de personnes », mais voulait offrir « l'avis réfléchi de la science médicale moderne sur les effets du tabagisme » et contribuer à « informer le public sur une question d'intérêt vital pour la santé publique^[401, p. 2] ». On y disait que l'inhalation de la fumée du tabac

provoquait des troubles « de l'estomac, des dents et des yeux », « l'haleine du fumeur » et la perte de « souffle » chez l'athlète^[401, p. 5, 14]. Le fascicule attribuait à l'usage excessif du tabac « l'apparition de symptômes nerveux et de perturbations vasculaires^[401, p. 5] ». On y ajoutait : « Tout pharmacologue sait que la nicotine pure est deux fois plus mortelle que la strychnine. [...] À peu près tous les fumeurs invétérés sont des exemples vivants des effets du tabac sur la gorge et la voix^[401, p. 5]. » On citait une étude qui montrait que le tabagisme était relié à la réduction de l'espérance de vie. On exprimait des inquiétudes à propos des femmes enceintes qui fument car cela endommage la circulation du sang dont le fœtus dépend pour se nourrir. Le fascicule indiquait que la fumée des cigarettes à bout filtre n'était pas moins nuisible que celle des cigarettes ordinaires. Quant au cancer, il n'existait « aucune preuve indiquant que les fumeurs y sont plus susceptibles [...] que les non-fumeurs^[401, p. 10] ». Le fascicule donnait des conseils pour arrêter de fumer, remarquant « qu'il n'est pas impoli de refuser une cigarette qu'on nous offre en expliquant simplement qu'on ne fume plus^[401, p. 13] ».

En 1941, un champion mondial de boxe, catégorie poids lourd, Gene Tunney, alors directeur du programme de conditionnement physique de la Marine américaine, écrit un article dans le *Reader's Digest* sur les effets nocifs et pernicieux de la nicotine^[606]. Tunney y critiquait vertement l'usage du tabac en affirmant que le tabagisme comptait parmi les pires ennemis de la forme physique^[606, p. 23]. Il décrivait le tabac comme une « menace nationale », rappelant qu'à l'époque où il était boxeur, il avait refusé une offre de 15 000 \$US pour sanctionner une marque de cigarettes, en répondant poliment qu'il ne fumait pas. On lui offrit par la suite la somme de 12 000 \$US pour qu'il accepte que sa photo paraisse à côté d'une déclaration affirmant : « C'est une marque de qualité puisque tous mes amis fument cette cigarette^[606, p. 23]. » Il refusa. L'article a donné lieu à un compte rendu dans le *Globe and Mail* intitulé « Le tabac... un ennemi mortel, selon Gene Tunney^[88] ». Alfred H. Dunhill de Londres, au Royaume-Uni, écrit une lettre en réponse à l'article du *Globe and Mail*, affirmant qu'avec le tabac, l'alcool et les autres bonnes choses de la vie, c'est l'excès qui est en cause, que personne ne songerait à défendre le fumeur qui fume des cigarettes à la file^[88].

Ces événements ont été rapportés par la suite dans le *Canadian Cigar and Tobacco Journal* où il est déclaré qu'« un éminent médecin américain condamne Tunney pour sa diatribe contre le tabac^[88] ».

En 1943, la revue *Maclean's* a publié un article promettant « la vérité sur le tabac^[191] ». Estimant que 60 % à 80 % des adultes fumaient, ce qui était une exagération manifeste si l'on comptait les femmes, l'article rejetait la quasi-totalité des méfaits pour la santé que l'on attribuait jusque-là au tabac. On y citait comme seules exceptions la maladie de Buerger (maladie rare dont 99 % des victimes ont affirmé être des fumeurs) et l'affaiblissement de la vue. On signalait comme preuve que le tabac n'entraînait pas une hausse de la mortalité le fait que les compagnies d'assurance-vie ne posaient plus de questions sur son usage. En 1948, la revue *Saturday Night* publiait un article intitulé : « Fumez en paix, au diable les médecins!^[109] ».

La mise au jour du lien entre le tabac et le cancer du poumon

Au cours des ans, un certain nombre d'articles scientifiques, dont un remonte même à 1912^[4], avaient avancé que la hausse du cancer du poumon pouvait être imputable à la fumée de cigarette, mais on n'y trouvait guère de preuves incontestables. Une étude fouillée mais de petite envergure publiée en Allemagne en 1939 constatait que les personnes atteintes d'un cancer du poumon étaient beaucoup plus fréquemment des gros fumeurs que celles en bonne santé du même âge^[412].

La première étude de grande envergure aurait débuté vers 1947, époque où le médecin canadien Norman Delarue travaillait à St Louis, au Missouri, avec le docteur Evarts Graham. Le docteur Graham était à l'époque découragé par l'échec de ses essais de traitement du cancer du poumon avec des hormones femelles, car il pensait que ce cancer était relié au sexe. Peu de femmes à l'époque en étaient atteintes. Dégoûté, Graham demandait que « quelqu'un, de grâce, découvre la cause de cette épidémie^[163, p. 431] ».

Relevant le défi, le docteur Delarue a comparé 50 patients souffrant du cancer du poumon et 50 patients hospitalisés pour d'autres maladies. Il a constaté que plus de 90 % des personnes atteintes d'un cancer du poumon avaient fumé, alors que seulement 50 % des autres avaient touché au tabac. Le Dr Graham, un fumeur à la chaîne, n'a manifesté que peu d'intérêt, considérant de prime abord comme absurde l'idée que le tabac puisse déclencher le cancer du poumon. Néanmoins, le docteur Delarue affirmait à qui voulait l'entendre que personne ne fumerait plus d'ici 1950^[163].

Le docteur Graham devait finir par changer d'avis. En 1950, en collaboration avec l'étudiant en médecine Ernest Wynder, il a cosigné la première étude^[646] de grande envergure produisant des preuves scientifiques de la relation entre le tabagisme et le cancer du poumon. L'étude, publiée dans le *Journal of the American Medical Association* (JAMA), aurait permis de constater que sur les 605 hommes hospitalisés pour un cancer du poumon, seulement 1,3 % n'avaient pas fumé pendant les 20 années précédentes, tandis que 51,2 % avaient fumé plus de 20 cigarettes par jour pendant cette période. Par comparaison, chez un groupe de contrôle de patients non cancéreux de l'hôpital général, 14,6 % ne fumaient pas et 19,1 % seulement avaient fumé plus de 20 cigarettes par jour. Après cette étude, le docteur Graham a essayé d'arrêter de fumer, et il y est parvenu en 1953. Mais il était trop tard : il est mort d'un cancer du poumon en 1957.

Morton Levin et d'autres spécialistes signent aussi, dans la même livraison du JAMA, une étude qui fait état d'une association statistique entre la cigarette et le cancer du poumon^[349]. Une étude publiée en septembre 1950 dans le *British Medical Journal* par le docteur Richard Doll et le docteur Bradford Hill analysait les habitudes reliées au tabac des patients cancéreux dans 20 hôpitaux de Londres et constatait de la même façon que le cancer du poumon était plus fréquent chez les plus gros fumeurs^[169].

Débat d'une résolution au Parlement

En présence de l'accumulation de preuves, la Chambre des communes a débattu en 1951 d'une résolution présentée par Daniel McIvor, député libéral de Fort William en Ontario. Le texte de la résolution était le suivant :

La Chambre est d'avis que l'on devrait envisager aussitôt que possible l'à-propos de nommer un comité spécial de la Chambre qui étudierait à fond la question de l'usage de la cigarette, de son influence sur l'état moral, mental et physique, particulièrement des adolescents et des enfants à naître, des dangers d'incendie qu'elle crée, ainsi que tous les autres problèmes connexes^[384].

Le débat fut court, mais les arguments avancés constituaient un exposé intéressant de l'état de la question pour l'époque. Quelqu'un a signalé qu'il ne semblait pas y avoir une seule organisation en mesure de bien faire comprendre que le tabac était mauvais pour la santé. On affirmait aussi que des messages publicitaires à la radio étaient conçus « de manière à vous laisser croire que l'usage de la cigarette est une excellente chose pour la santé », avec parfois des avis donnés par une voix « qui pourrait bien être celle du médecin de famille^[240] ». On a évoqué la publicité pour une cigarette dans une revue publiée par la Ligue de santé du Canada. Cette annonce disait : « On lui a décerné le certificat de l'institut d'hygiène pour la qualité et la pureté », sans mention du nom de l'institut^[240]. Un autre député a mentionné le pourcentage exceptionnellement élevé de jeunes délinquants qui fumaient.

Le ministre de la Santé, Paul Martin Sr, a voté contre la résolution. Il avait proposé de ne pas insister pour que la motion soit mise aux voix, « étant entendu que, pour l'heure, l'affaire pouvait être étudiée au niveau du ministère ». Mais la Cooperative Commonwealth Federation, précurseur du Nouveau Parti Démocratique (NPD), a exigé le vote et la résolution a été rejetée.

L'augmentation du tabagisme a naturellement entraîné une augmentation du nombre d'incendies provoqués par des cigarettes. À la Chambre des communes, en 1950, on a même reproché aux fabricants de saturer le papier à cigarette de produits chimiques empêchant la cigarette de s'éteindre^[327]. On devait par la suite revenir à plusieurs reprises sur la question des incendies causés par les cigarettes. Au cours des années 50, l'industrie a lancé des campagnes publiques sur la prévention des incendies, mais en imputant les incendies provoqués par les cigarettes à la négligence des fumeurs plutôt qu'aux cigarettes elles-mêmes.

L'industrie veut rassurer la population

En novembre 1951, dans un bulletin de la Société canadienne du cancer (SCC), le directeur général de l'Institut national du cancer du Canada (INCC) indiquait qu'il pourrait exister un lien entre la fumée de cigarette et le cancer du poumon^[557]. Au cours des

années, d'autres études ont apporté de nouvelles preuves des conséquences du tabagisme pour la santé, et de nombreuses études ont fait la manchette. En 1954, l'Association médicale canadienne (AMC) a lancé son premier avertissement public sur les dangers du tabagisme. La même année, des représentants de l'industrie ont eu une rencontre avec l'INCC et l'AMC pour discuter de la recherche. En 1954, l'industrie a remis à l'INCC la première de trois subventions de 100 000 \$ prévues à des fins de recherche sur le cancer du poumon.

En 1954, le journal de l'Association médicale canadienne publiait un rapport indiquant que la mortalité causée par le cancer du poumon au Canada avait bondi entre 1932 et 1954, passant de 3 à 17 décès par 100 000 habitants chez les hommes et de 1,6 à 3,7 chez les femmes^[456]. En 1958, le taux de mortalité avait de nouveau grimpé à 26,3 chez les hommes et à 3,8 chez les femmes. Donc, en seulement 26 ans, le cancer du poumon s'était multiplié par 8,8 chez les hommes et par 2,4 chez les femmes^[457].

Dans les années 50, les nombreux articles des médias sur le cancer du poumon ont fait rapidement grimper les ventes de cigarettes à bout filtre. Un article publié en 1952 par *Reader's Digest* sous le titre « Cancer by the Carton^[431] » a fait beaucoup de bruit. Les filtres donnaient aux fumeurs l'illusion qu'ils protégeaient leur santé et la publicité y contribuait. Autre avantage pour les fabricants : le filtre coûtait moins cher que le tabac qu'il remplaçait.

Mais les filtres étaient parfois trop efficaces. Aux États-Unis, les cigarettes Kent à bout filtre se sont vendues en grande quantité immédiatement après le lancement du produit, en 1952. La publicité mettait le filtre en vedette. Mais les fumeurs constatèrent bientôt que leur besoin de nicotine n'était pas satisfait. En 1956, Lorillard, fabricant de Kent, a donc modifié le filtre pour faciliter le passage d'une plus grande quantité de fumée, de goudron et de nicotine. En 1958, Kent donnait « satisfaction » aux consommateurs et occupait le cinquième rang des plus grandes marques aux États-Unis^[636].

Au cours des années 50, une grande partie de la publicité visait la santé. En 1958, Rothmans a fait publier une série d'annonces pleine page qui, évoquant le cancer du poumon, déclaraient que les cigarettes Rothmans King Size à bout filtre permettaient d'absorber moins de goudron (à 18–20 mg) que les autres cigarettes. La figure 6 reproduit l'une des annonces de cette série. On pouvait lire dans l'annonce : « Le Département des Recherches Rothmans reconnaît l'évidence *statistique* qui indique une relation entre le cancer du poumon et l'usage immodéré du tabac ; cette reconnaissance est une mesure de précaution dans l'intérêt des fumeurs. [Cependant, la] relation *biologique* exacte entre l'usage du tabac et le cancer du poumon chez l'homme n'est pas encore connue, pas plus que n'a encore été prouvée l'existence d'un lien direct^[512]. » L'annonce décrivait les moyens techniques utilisés par la compagnie pour réduire le goudron dans ses cigarettes. Vers la fin du texte, Rothmans répétait sa promesse « de continuer sa politique de recherches intensives » et « de communiquer les renseignements importants aussitôt qu'ils sont disponibles ». En conclusion, Rothmans disait : « La maison Rothmans croit que l'usage du tabac pratiqué avec modération, comme toutes les bonnes choses de la vie moderne, peut demeurer un plaisir simple et sans danger^[512] ». Une autre annonce déclarait que la compagnie avait mis

Le Congrès international sur le cancer et l'usage de la cigarette

Du 6 au 12 juillet, à Londres, Angleterre, 2000 savants venus de 63 pays pour assister au septième des Congrès internationaux sur le cancer, qui ont lieu tous les quatre ans, ont pris connaissance des données les plus récentes sur le cancer et le tabac, lesquelles ont été présentées par les plus grands spécialistes au monde dans le domaine du cancer. Les savants du Département des Recherches de la compagnie Rothmans étaient présents également et ont étudié ces données en même temps qu'ils ont soumis leurs propres constatations.

DÉPUIS LA publication, le 23 juin, de la première communication de cette série sur les recherches, les journaux canadiens ont manifesté un grand intérêt pour la question et les fumeurs ont demandé de plus amples renseignements. Voici un bref résumé des faits tels qu'ils sont connus aujourd'hui:

1. Le Département des Recherches Rothmans reconnaît l'existence statistique qui indique une relation entre le cancer du poumon et l'usage immédiat du tabac; cette reconnaissance est une mesure de précaution dans l'intérêt des fumeurs.

2. La relation biologique exacte entre l'usage du tabac et le cancer du poumon chez l'homme n'est pas encore connue, pas plus qu'il n'a encore été prouvé l'existence d'un lien direct.

3. Les études sur la respiration de la fumée de tabac faites sur des animaux dans les laboratoires de recherches ont donné en majorité des résultats négatifs. Cependant, l'application de goudron de tabac sur la peau de certains animaux a provoqué le cancer et, par conséquent, indique qu'une condensation de fumée de tabac contient des substances cancérogènes actives au moins sur ces animaux.

4. Les substances chimiques qu'on soupçonne avoir produit le cancer chez les animaux ont été isolées. Au cours de recherches sur le fonctionnement, la majorité des agents cancérogènes actifs ont été repérés dans la fraction qui s'échappe du goudron neutre avec le tétrachlorure de carbone. Cette fraction ne représente que 1,2% de la quantité totale de goudron du tabac et, lorsque appliquée en concentration de 10%, elle a provoqué, dans une proportion de 100%, le cancer de la peau chez les animaux.

5. On goudronne alors les recherches pour déterminer s'il existait un seuil-critique de concentration de goudron où la quantité totale de goudron ne provoquerait pas le cancer sur la peau des animaux. On a ainsi découvert qu'il existait un niveau de dose ou l'incidence du cancer était tellement basse chez les animaux, et la période latente avant la formation des tumeurs était si longue, que pour toutes fins pratiques, il représentait un niveau-seuil. Ce niveau minimum se situe environ au tiers de tabac consommé.

6. En transportant ces données à la fumée de cigarette, un groupe grandissant de savants croient que si la quantité de goudron absorbée en fumant une seule cigarette était réduite au niveau de 18 à 20 milligrammes (mg), le risque possible de cancer du poumon serait considérablement réduit. De nos jours, dans le cas de la majorité des cigarettes de monde entier la quantité de goudron émise est d'environ 30 mg, et dans le cas de plusieurs marques la quantité excède 40 mg.

R.B. De cigarette au niveau de 18 à 20 mg de goudron absorbé en fumant une seule cigarette Rothmans King Size est effectué comme suit:

- (1) par l'emploi de tabac dans la teneur en goudron est plus basse,
- (2) par l'ajoutement d'un filtre efficace qui diminue davantage, et dans la bonne proportion, la quantité de goudron entrant dans la fumée et les poumons, et

(3) par l'abaissement de l'usage de chaque cigarette qui est mesuré environ la fin de la longueur totale de la cigarette et sur la raison de l'usage-bonheur des Rothmans King Size.

L'adhésion entre la satisfaction, la filtration et la facilité d'aspiration, est constamment vérifiée à l'aide d'instruments scientifiques.

7. Il n'existe aucune raison scientifique pour justifier la réduction de la quantité de goudron d'une cigarette à une teneur moindre que 18 à 20 mg, sauf dans le cas des fumeurs invétérés qui consomment plus de deux paquets (40 cigarettes) par jour.

R.B. A de tels fumeurs, Rothmans recommande la modération.

Le fait de réduire les goudrons au niveau de 18 à 20 mg dans les cigarettes n'affecte pas le plaisir de fumer. De fait, une fois qu'ils

ont fumé de telles cigarettes, les fumeurs trouvent de la satisfaction et de l'agrément dans la fumée plus propre. Au-dessous du niveau de 18 à 20 mg, le tabac commence à perdre de son goût et de son arôme, et la satisfaction continue de diminuer à mesure que la teneur baisse.

8. Le tabac qui n'est pas en combustion ne contient pas d'agents cancérogènes. Les agents ne se forment que durant la combustion, à travers de plante crues des agents cancérogènes lorsqu'il se consume à haute température. Si on fume de la tige, le résultat sera le même.

Pendant la combustion, depuis environ le milieu de la cigarette jusqu'au bout, la température atteint 880°C. (=30°C.). Lorsque cette température est réduite à 700°C., l'activité biologique sur la peau des animaux est considérablement réduite, pour ne pas dire nulle.

Comme mesure de précaution supplémentaire, les savants recherchent entre autres un produit chimique qui maintiendrait la combustion du tabac à une température plus basse.

N.B. Aucun produit chimique quel qu'il soit n'est employé dans le procédé actuel de fabrication des cigarettes de Virginie pur tel que suivi par Rothmans. Ni aucun produit chimique ne sera employé à moins qu'un lien biologique direct (à la différence d'un lien statistique) rende nécessaire le traitement du tabac par un catalyseur.

9. Certaines statistiques indiquent que le taux de la mortalité causée par le cancer du poumon est plus élevé chez les fumeurs de cigarettes que chez les fumeurs de pipe et de cigares. Toutefois, les expériences de laboratoire prouvent que l'activité cancérogène est plus grande dans la fumée de pipe et de pipe que dans la fumée de cigarette, parce que la combustion, se faisant à une température plus élevée durant une période plus longue, est plus complète dans les pipes et la pipe.

10. La question cancer-tabac pose un problème difficile et rebuleux qui a donné naissance à maintes théories et preuves contradictoires. Mais les recherches ont amené l'acquisition de nombreuses connaissances et d'une plus grande compréhension. Cette controverse est devenue une affaire publique, et maintenant la teneur en goudrons des cigarettes de grande marque du monde entier fait l'objet de recherches intenses, tant médicales qu'indépendantes.

Une liste de cigarettes, dans quelques-unes desquelles la réduction de la quantité de goudron est allée jusqu'à 40% au cours de l'année passée, a été cataloguée par un éminent expert du cancer durant le septième Congrès international sur le Cancer.

N.B. Les épreuves faites sur la cigarette Rothmans fabriquée au Canada (épreuves attestées précédemment par un laboratoire de recherches indépendants) démontrent que:

- la cigarette Rothmans King Size à bout-filtre dégage de 14,4% à 38,7% moins de goudrons que les quatre autres marques de cigarette à bout-filtre qui se vendent le plus au Canada,
- la cigarette Rothmans King Size à bout non filtré dégage de 26,5% à 34,0% moins de goudrons que les trois autres marques les moins connues au Canada.

Le Département des Recherches Rothmans est heureux de profiter de cette occasion pour réitérer son engagement:

- (1) de continuer sa politique de recherches intenses,
- (2) de communiquer les renseignements importants aussitôt qu'ils sont disponibles,
- (3) de faire profiter les fumeurs de cigarettes Rothmans de toute amélioration aussitôt qu'elle est réalisée.

En conclusion, la maison Rothmans croit que l'usage du tabac pratiqué avec modération, comme toutes les bonnes choses de la vie moderne, peut demeurer un plaisir simple et sans danger.

Ce communiqué provient du

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL DES RECHERCHES ROTHMANS

Figure 6. Annonce publicitaire pleine page pour Rothmans dans *La Presse* (Montréal), en 1958 [512].

au point un filtre qui pouvait retenir « 100 % des corps solides en suspension dans la fumée du tabac » mais qu' « une filtration aussi extrême n'est pas nécessaire ^[511] ».

Aux États-Unis, les annonces publicitaires rassuraient aussi les fumeurs au moyen de slogans du genre « Plus de médecins fument des Camels plutôt que toute autre cigarette ! » et « Soyez prudents — fumez des Chesterfield ». Une annonce de Philip Morris proclamait : « Finie la peur de l'irritation par la cigarette » et « La cigarette qui permet de fumer sans crainte ^[329; 635] ! » Au cours des années 50, on a pu voir des célébrités comme Ronald Reagan, Bob Hope et Bing Crosby figurer dans des annonces publicitaires de cigarettes.

En 1954, le ministère canadien de la Santé nationale et du Bien-être social a décidé de lancer sa propre étude sur le tabagisme. À partir de 1956, l'étude sur « les anciens combattants » a porté sur les habitudes de consommation du tabac et les causes de décès des anciens combattants canadiens des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Les résultats préliminaires publiés en 1960 indiquaient que le groupe des fumeurs avait 60 % plus de décès que le groupe des non-fumeurs, que ceux qui fumaient le plus de cigarettes avaient des taux de mortalité plus élevés, que les fumeurs qui arrêtaient réduisaient leur risque de décès prématuré et que la consommation de cigarettes était associée à une hausse de la fréquence du cancer du poumon et des maladies cardiaques ^[54]. Des données plus complètes publiées en 1963 ont confirmé la preuve préliminaire : le groupe des fumeurs comptait 52 % plus de décès que le groupe des non-fumeurs. La différence des décès était attribuée à des maladies cardiovasculaires — 62 % des cas — au cancer du poumon et à d'autres formes de cancer — 33 % des cas ^[55].

En 1958, un comité spécial de l'Institut national du cancer du Canada a constaté que « même s'il n'a pas été prouvé de façon certaine que la fumée de cigarette cause le cancer du poumon, les statistiques montrent que les fumeurs de cigarettes risquent plus que les non-fumeurs de mourir de ce cancer et que ce risque augmente en fonction de la consommation ^[300, p. 568] ». En 1962, un second rapport était beaucoup plus catégorique : « Les faits statistiques et épidémiologiques indiquant une relation entre le tabagisme et le cancer du poumon portent nettement à conclure que fumer la cigarette est un facteur important de déclaration de ce cancer et contribue de façon considérable à l'augmentation continue du nombre de décès déclarés à la suite d'un cancer du poumon ^[301], »

En 1960, l'Association médicale canadienne a fait part de son inquiétude quant à la relation possible entre le tabagisme et la bronchite, la bronchiectasie, l'emphysème et les maladies coronariennes. En 1961, elle a reconnu « tout le poids de la preuve faisant de la cigarette le principal facteur d'augmentation des cancers du poumon au Canada ^[23, p. 690] ».

En juillet 1961, l'édition canadienne du *Reader's Digest* annonçait que la Craven « A » avait un contenu de goudron et de nicotine plus bas que toute autre cigarette canadienne. Par la suite, les ventes de Craven « A » « ont bondi de façon spectaculaire » aux dires de Rothmans, fabricant de la marque ^[502, p. 11].

En 1962, le Collège royal des médecins de Grande-Bretagne a publié un rapport sur le tabagisme et la santé. Il constatait que « fumer la cigarette est une cause de cancer du poumon et de bronchite, et contribue probablement à la déclaration de maladies

coronariennes et d'autres maladies moins fréquentes ». Il ajoutait : « Le nombre de décès attribuable à des maladies reliées au tabagisme est élevé ^[516, p. 57]. » Selon lui, « le gouvernement devrait prendre des mesures décisives pour freiner la croissance actuelle de la consommation de tabac, et particulièrement des cigarettes ^[516, p. 58] ». Il évoquait sept mesures à envisager : plus d'information, des restrictions plus efficaces pour contrer la vente de cigarettes aux mineurs, des restrictions à la publicité, des restrictions au droit de fumer dans les lieux publics, des hausses de taxes, l'inscription sur les paquets de la teneur en goudron et en nicotine, et l'étude de l'utilité de cliniques antitabac. Le rapport fut suivi d'une baisse des ventes de cigarettes en Grande-Bretagne, mais pendant un an seulement.

En 1963, le président de l'Association médicale canadienne a exhorté les médecins à cesser de fumer la cigarette, au moins pendant l'exercice de leurs activités professionnelles ^[23]. Plus tard dans les années 60, l'AMC a préconisé publiquement des mesures de lutte contre le tabagisme, y compris des mesures législatives, et s'est montrée beaucoup plus active à ce propos que son homologue américaine.

Lancement du programme canadien de lutte contre le tabagisme

Le 17 juin 1963, M^{me} Judy LaMarsh, alors ministre canadienne de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait à la Chambre des communes une déclaration historique reconnaissant les méfaits du tabac. « Il a été démontré scientifiquement que l'habitude de fumer la cigarette contribue au cancer du poumon et peut aussi être la cause de la bronchite chronique et des maladies coronariennes », a-t-elle déclaré ^[340]. Elle annonçait la tenue d'une conférence nationale à laquelle seraient invités des représentants des provinces, des organisations pro-santé, des fabricants et des producteurs de tabac. M^{me} LaMarsh a elle-même cessé de fumer.

Les dossiers du Cabinet, maintenant accessibles au public, indiquent que M^{me} LaMarsh avait prévu une déclaration beaucoup plus ferme mais que ses collègues au Cabinet avaient réussi à lui faire atténuer ses propos. Le projet de déclaration indiquait que fumer « contribue de façon importante » au cancer du poumon, mais les mots « de façon importante » ont été biffés. Pour la bronchite chronique et les maladies coronariennes, on proposait de remplacer les mots « est probablement aussi » par les mots « peut aussi être » pour décrire le lien avec l'usage de la cigarette. Les ministres ont insisté pour qu'elle se montre aussi « neutre et impartiale » que possible « afin de ne pas effrayer inutilement la population ». Il est intéressant de noter que tout juste deux mois avant la déclaration, le Cabinet avait accepté qu'on fume à ses réunions ^[236].

Judy LaMarsh a présidé la Conférence nationale de 1963 tenue dans l'édifice du Parlement à Ottawa. On trouvait des cendriers dans la salle et les gens fumaient de plus en plus au fur et à mesure que la rencontre avançait. Cette conférence fut l'une des rares occasions où les organisations de promotion de la santé et l'industrie du tabac se sont retrouvées sous un même toit. Bien entendu, leurs perspectives étaient aux antipodes l'une de

l'autre. Les producteurs de tabac ont exprimé leur objection à certaines annonces publicitaires antitabac des organisations de charité pro-santé, soutenant qu'on ferait mieux de dépenser l'argent des dons pour de la recherche. Ils réprouvaient la menace du cancer comme moyen de pression, jugeant la démarche « macabre ».

Les fabricants de tabac ont soumis un mémoire critiquant systématiquement les études menées jusque-là sur la santé. Ils préconisaient de nouvelles recherches. Selon l'industrie, « quand on parle “ d'accumulation de preuves ”, il ne s'agit que des mêmes accusations répétées par des personnes différentes ». « Cette “ preuve ” ne devient pas plus concluante parce qu'on la ressasse à l'infini ^[122, p. iv] », alléguait-elle. L'industrie recommandait qu'on compare la fréquence de cancer du poumon dans chaque province et qu'on en recherche l'explication en fonction des polluants de l'atmosphère, de l'industrie, de la densité démographique, de la composition ethnique, du climat et des habitudes de consommation du tabac.

Les mémoires soumis par les organisations pro-santé insistaient plutôt sur la preuve démontrant la relation scientifique entre le tabagisme et la santé. Ce que la ministre avait dit en juin sur les conséquences du tabagisme a été confirmé par la plupart des participants intéressés à la santé. Malgré certains avis préconisant des mesures législatives, la plupart des participants à la conférence ont préféré l'information sur la santé et la recherche. Le gouvernement fédéral a annoncé un budget quinquennal de 600 000 \$ pour la lutte antitabac démarrant en 1964 : 200 000 \$ pour la recherche scientifique sur les comportements (40 000 \$ par an) et 400 000 \$ (80 000 \$ par an) pour l'éducation à la santé. Ce fut le vrai démarrage du Programme canadien sur le tabac et la santé. Avant cette date, le gouvernement fédéral avait explicitement signifié son refus de s'engager dans toute activité d'information sur le tabac ^[404].

Le 11 janvier 1964 était publié l'important rapport du Comité consultatif sur le tabac et la santé nommé par le chef des services de santé des États-Unis ^[618]. Le Comité se composait de 11 savants, dont cinq fumaient. Le rapport était attendu avec impatience. On a choisi de le publier le 11 janvier, un samedi, jour de fermeture des marchés boursiers. On avait choisi de le dévoiler dans un auditorium du Département d'État, lieu qui offrait d'excellentes mesures de sécurité. Le texte du rapport avait été tenu dans le plus grand secret. La Maison-Blanche elle-même n'en a reçu des copies qu'à 7 h 30 le jour même. On a ouvert les portes de l'auditorium aux médias à 9 h pour les y « enfermer » de façon à les empêcher de faire des appels avant la fin de la conférence de presse.

Le rapport constatait que l'usage de la cigarette était une cause de cancer du poumon et de cancer du larynx chez les hommes, une cause probable de cancer du poumon chez les femmes et la plus importante cause de bronchite chronique. Le rapport énonçait aussi que « fumer la cigarette est, aux États-Unis, un danger pour la santé assez important pour justifier des mesures correctives ». Le Comité appuyait ses conclusions sur plusieurs milliers d'articles déjà publiés sur le tabac et la santé. L'étude sur les anciens combattants canadiens faisait partie des recherches citées dans le rapport.

Le rapport a fait un bruit considérable dans la presse. Il faisait d'autant plus autorité que l'industrie du tabac avait eu l'occasion d'approuver la nomination des membres du Comité avant le début de ses travaux. L'industrie se trouvait donc bien mal placée pour contester les conclusions du rapport. Les ventes de cigarettes aux États-Unis et au Canada ont chuté après la publication du rapport, mais elles ont repris une fois passé le choc initial ^[500; 635].

Au Canada, la compagnie Rothmans a tenté, dans son rapport annuel, de minimiser la portée du rapport américain : « Ce rapport a déclenché une nouvelle controverse car de nombreux savants et statisticiens éminents mettent ses conclusions en doute, compte tenu de la preuve scientifique disponible. » La compagnie a ajouté : « On ne peut résoudre les problèmes de l'industrie par une série d'accusations et de contre-accusations dans les journaux ; la seule méthode valable est un programme continu de collaboration entre le gouvernement, l'industrie du tabac, et la recherche médicale et scientifique ^[500, p. 18]. »

Pendant que le Canada lançait son programme antitabac, le gouvernement fédéral distribuait des sommes considérables pour aider l'industrie du tabac. Alors qu'on attribuait chaque année 120 000 \$ à des initiatives de lutte au tabagisme, on a dépensé pendant l'année financière 1964–1965 un montant de 575 414 \$ en recherches sur la culture du tabac. De 1954 à 1966, on a consacré un total de 4,9 millions de dollars à cette recherche ^[235]. En 1965, le ministère du Commerce a nommé « un agent des produits pour s'occuper exclusivement des besoins de l'industrie du tabac en matière de recherches sur les marchés d'exportation et d'expansion de commerce ^[234] ». Cela n'empêchait pas les producteurs de tabac de continuer à s'inquiéter de la simple existence du programme antitabac. Pour apaiser les cultivateurs, le gouvernement a chargé le Comité sur l'agriculture et la colonisation de la Chambre des communes de tenir des audiences sur les modalités d'assistance aux producteurs de tabac.

Le climat politique avait bien changé et l'industrie du tabac n'a pas manqué de réagir. En 1963, les quatre principales compagnies de tabac ont constitué le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac. L'industrie conservait aussi son influence en haut lieu en nommant l'ancien premier ministre libéral Louis St Laurent au poste de président de Rothmans. Pour un nouveau gouvernement libéral se demandant quelles mesures inclure dans son programme antitabac, la nomination de St Laurent était une preuve claire des puissantes relations de l'industrie.

Le nouveau programme antitabac du Canada avait trois grands objectifs : informer le public des risques pour la santé, encourager les fumeurs à cesser de fumer et dissuader les non-fumeurs de commencer à fumer. On trouverait aujourd'hui que ces efforts étaient bien modestes. Pour éduquer le public, on a préparé et distribué un *Manuel sur le tabac et la santé* ^[398] envoyé à tous les médecins du pays, une trousse d'information pour l'enseignant, du matériel pédagogique (visant principalement les jeunes) et des messages d'intérêt public diffusés à la radio et à la télévision. Un film documentaire commandité par le ministère et réalisé par l'Office national du film, *L'homme-cheminée*, a été proposé pour un Oscar en 1967 dans la catégorie des dessins animés. En 1965, le gouvernement a mené

une enquête nationale sur le tabac qui, à la surprise d'un grand nombre, a révélé qu'un peu plus de la moitié des adultes ne fumaient pas^[397] (même si la majorité des hommes fumaient). En 1968, les Postes ont adopté un timbre d'oblitération portant le slogan : « La cigarette sûre est celle qu'on n'allume pas. »

En 1965, une Conférence canadienne de la jeunesse sur le tabac accueillait à Ottawa ; 70 adolescents venant des dix provinces. Organisée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, elle visait à apprendre directement des jeunes ce qu'ils avaient à dire sur le tabac. Ils y proposèrent de nombreuses idées d'action, dont celle de restreindre la publicité sur le tabac^[396].

Lente montée des avis favorables à une législation canadienne

En 1964, l'industrie canadienne du tabac a annoncé l'adoption d'un code volontaire de restriction de la publicité, suivie quelques mois plus tard par l'industrie américaine. On s'engageait à adresser la publicité aux adultes, à présenter des personnages d'au moins 25 ans, à restreindre les affirmations relatives à la santé, à ne pas faire appel à des athlètes ou à d'autres célébrités, et à ne pas poser d'affiches ni installer de panneaux publicitaires dans le « voisinage immédiat » des écoles. Aucun message publicitaire ne devait « déclarer ou laisser entendre que fumer la cigarette est indispensable pour faire la cour, se mettre en valeur, réussir ou obtenir de l'avancement ». Bien entendu, l'emploi du mot « indispensable » signifiait que cette disposition n'empêchait nullement la publicité évoquant un style de vie. Le code confirmait aussi la pratique déjà courante de ne pas faire de publicité à la télévision avant 21 h^[274].

La Grande-Bretagne et les États-Unis ont adopté assez tôt des mesures de réglementation. La Grande-Bretagne interdisait la publicité sur le tabac à la télévision dès 1965. Cette année-là aussi, le Congrès américain adoptait une loi imposant un avertissement bénin sur les paquets : « Attention — fumer la cigarette peut nuire à la santé. »

Pendant la plus grande partie des années 60, le Canada n'a envisagé que mollement de légiférer contre le tabac. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social estimait qu'il était plus efficace de collaborer clairement avec l'industrie du tabac plutôt que de l'affronter. Pourquoi ? Parce que les producteurs et les fabricants de tabac représentaient une industrie importante pour l'économie du pays. On n'avait pas encore oublié l'échec des tentatives de prohibition de l'alcool et certains hésitaient à agir. Beaucoup de gens s'imaginaient aussi que la recherche et la technologie pourraient découvrir des moyens de rendre le tabac salubre, par exemple trouver les substances nocives de la fumée et les éliminer par filtrage. En outre, les taxes fédérales sur le tabac rapportaient un généreux 7 % de la totalité des recettes fédérales^[514]. En 1970, une publication de Santé nationale et Bien-être social rappelait que « le ministère des Finances ne pouvait pas faire fi des 400 millions de dollars de recettes fiscales annuelles produites par l'industrie du tabac^[397, p. 2] ».

Au cours des années 60, des députés ont saisi la Chambre des communes de plus de 20 projets de loi. On en doit une bonne moitié au député NPD de Vancouver, Barry Mather, promoteur acharné d'une législation antitabac. Mather ne cessait de presser le gouvernement d'agir et rejetait les arguments invoquant l'insuffisance de preuves médicales :

En outre, on dit quelquefois que la science ignore la cause véritable du cancer du poumon. On a déjà dit la même chose du choléra et de la typhoïde, qu'on a maîtrisés bien avant que leurs germes aient été découverts. C'est qu'on avait constaté un lien entre la consommation d'eau polluée et ces maladies. Si, avant de purifier l'eau, on avait attendu la découverte de la bactérie, des milliers de morts se seraient produites qu'on n'aurait pu empêcher^[378].

Mather a déposé son premier projet de loi immédiatement après la déclaration de M^{me} LaMarsh en 1963. Le projet de loi C-75 visait à autoriser le gouvernement à réglementer l'étiquetage, l'emballage et la publicité sur les cigarettes^[377]. Mather et d'autres députés ont également déposé divers projets de loi comportant, entre autres, la mise du tabac sous l'autorité de la *Loi sur les aliments et drogues*, des restrictions à la publicité, l'inscription d'avertissements sur les paquets, et la réduction des teneurs en goudron et en nicotine. La période des questions a aussi permis aux députés d'évoquer la commandite du ski par l'industrie du tabac et de demander si la Société Radio-Canada refuserait volontairement la publicité sur le tabac.

Les députés de la ceinture du tabac, au sud-ouest de l'Ontario, ont mené la bataille parlementaire contre les lois antitabac. Critiquant l'un des projets de loi de Mather, le député Jack Roxburgh a proclamé : « Si nous adoptons ce projet de loi, nous aurons franchi un premier pas vers la suppression de tout ce que représente la démocratie, de la liberté de parole à la liberté d'entreprise^[515]. »

Durant la seconde moitié des années 60, les organisations de médecins et de promotion de la santé se déclaraient de plus en plus favorables à une démarche législative. Dans les rangs du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on commençait à prendre beaucoup plus au sérieux, sous l'impulsion de fonctionnaires comme Harold Colburn, des propositions visant à restreindre la publicité et à imposer des avertissements relatifs à la santé.

Des documents du Cabinet obtenus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* révèlent qu'en mai 1967, le Cabinet a approuvé la recommandation du ministre de la Santé Allan MacEachen de faire préparer un texte législatif obligeant à déclarer les teneurs en goudron et en nicotine sur les emballages et dans la publicité, et interdisant les messages publicitaires « susceptibles de fausser les idées sur la nature, le mérite ou l'innocuité des cigarettes ou du tabac à cigarette^[223, p. 7] ». Malgré l'approbation initiale du Cabinet, ce projet de loi n'a jamais vu le jour.

Au plan international, la Première Conférence mondiale sur l'usage du tabac et la santé tenue à New York en septembre 1967 a relancé le mouvement antitabac. En 1967 également, le NPD et les conservateurs pressaient le gouvernement de restreindre la publicité sur le tabac. Ils insistaient également pour que le ministre de la Santé Allan MacEachen

soumettre tous les projets de loi sur le tabac déjà déposés pour examen au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Le 29 novembre 1968, le gouvernement finissait par se rallier à cette seconde option et soumettait les projets de loi au Comité. Cette décision amorçait, pour la première fois, un examen approfondi des problèmes du tabac au Canada.

La deuxième tentative de réglementation



Cigarette? [Publicité sur la cigarette ;
Général Munro, ministre de la Santé]

Le Comité Isabelle

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de la Chambre des communes, où tous les partis étaient représentés, était présidé par le D^r Gaston Isabelle, député libéral de Hull au Québec. Certains membres du Comité, comme Barry Mather, étaient bien connus pour leur hostilité au tabac. Par contre, d'autres membres du Comité sympathisaient avec l'industrie, comme ceux des circonscriptions de la ceinture du tabac. On pouvait s'attendre à de vifs débats au cours de cette enquête sur l'usage du tabac.

L'industrie jugeait que l'enquête aurait quelque portée. Une semaine avant les audiences, le président de Brown and Williamson (société sœur d'Imperial Tobacco aux États-Unis) écrivait à l'un de ses collègues de la société mère, BAT, en ces mots : « Paul Paré et Léo Laporte m'ont tenu au courant de la situation de la santé au Canada. Nous sommes

très préoccupés à ce sujet car nous estimons que, quoi qu'il arrive au Canada, cela pourrait avoir un effet direct sur la situation en ce pays^[195]. »

Le 19 décembre 1968, le ministre de la Santé John Munro a inauguré les audiences en faisant une déclaration qui préconisait des restrictions à la publicité, un avertissement sur les emballages, des teneurs maximales en goudron et en nicotine, et un effort volontaire de recherche de la part de l'industrie sur les moyens de rendre la consommation du tabac moins dangereuse. Munro reprochait vivement à la publicité : « Presque à chaque instant [...] on nous incite, on nous encourage par tous les moyens à acheter diverses marques d'un produit qui pourrait être très dangereux, c'est-à-dire la cigarette. » Il ajoutait : « La publicité nous donne à entendre que la cigarette est un élément de plaisir et de charme, voire une sorte d'aphrodisiaque^[414, p. 130]. »

Le ministre de la Santé était bien décidé à agir, mais l'ensemble du gouvernement ne l'était pas. Pour chacune des années financières 1968–1969 et 1969–1970, on a dépensé près d'un demi-million de dollars pour la recherche sur le développement de l'industrie du tabac, soit plus du double du montant dépensé pour la recherche et les programmes de lutte contre le tabac. En outre, le ministère de l'Industrie et du Commerce a consacré 15 000 \$ à une mission commerciale visant à promouvoir les exportations de tabac canadien, tandis que le ministère de l'Expansion économique régionale donnait des subventions de 909 000 \$ aux secteurs de la culture et de la fabrication des produits du tabac^[309].

Les audiences du Comité furent très suivies par les médias. D'un côté, les organisations de médecins et de promotion de la santé ont toutes décrié les conséquences nocives des cigarettes et recommandé des mesures correctives, y compris des mesures législatives. L'Association médicale canadienne a signalé qu'au cours des 15 années précédentes, la proportion de médecins qui fumaient était tombée de 65 % à 35 %^[23].

De l'autre côté, on avait ceux qui avaient un intérêt financier à s'opposer à la réglementation, comme les fabricants et les producteurs de tabac, l'Association nationale des distributeurs de tabac et de confiserie et le syndicat représentant les ouvriers des fabriques de tabac. Les fabricants ont fait comparaître des chercheurs et des médecins qui ont nié les effets nocifs des cigarettes et témoigné dans le sens des opinions de l'industrie. Certains des témoins de l'industrie avaient déjà présenté des dépositions similaires devant les comités du Congrès des États-Unis. L'industrie voulait ainsi au moins démontrer que les médecins n'étaient pas tous d'accord, même si aucun organisme scientifique sérieux ne s'était nullement déclaré d'accord avec la position de l'industrie. Elle a tenté de présenter plus de témoins que le Comité n'était disposé à en entendre.

Le 7 mai 1969, avant même la fin des audiences, la Société Radio-Canada annonçait qu'elle cessait volontairement de diffuser des publicités sur le tabac : « Nous avons agi de notre propre initiative au lieu d'attendre qu'une décision du gouvernement ne nous y pousse comme des dragons qui ne le sont qu'à leur corps défendant^[566]. » Cette décision, suivie de mesures similaires chez des radiodiffuseurs privés, a donné un nouvel élan à la demande d'interdiction de la publicité.

L'industrie du tabac, mémoire écrit à l'appui, a fait sa déposition au Comité le 5 juin 1969, offrant un exemple classique de rouerie et de désinformation. Les dirigeants des quatre compagnies ont comparu sous l'étiquette d'un « Comité ad hoc de l'Industrie canadienne du tabac » qui avait désigné le président d'Imperial Tobacco, Paul Paré, comme porte-parole principal. Selon lui, « les fabricants de tabac, au Canada et ailleurs, tiennent beaucoup, et depuis longtemps, à savoir quels effets le tabac peut avoir sur certaines personnes, et ils ont tenté de le découvrir en faisant faire des recherches et des enquêtes scientifiques ^[445, p. 1539] ». Voici certains extraits de son témoignage :

Vous avez vu comment d'aucuns s'efforcent de blâmer la cigarette pour les maux auxquels les statistiques semblent la lier ^[445, p. 1541].

Ce n'est certainement pas rendre service aux milliers de fumeurs que de les assaillir continuellement de certaines des affirmations extrêmes et gratuites sur les effets soi-disant néfastes du tabac ^[445, p. 1542].

Les gens qui ne devraient pas prendre des carottes et qui en mangent, on pourrait alors décrire les carottes comme nocives à la santé ^[445, p. 1554-1555].

Quand on lui a demandé s'il fallait réglementer l'héroïne, M. Paré a répondu :

Je ne pense pas qu'on puisse dresser cette équation en tenant compte des dangers éventuels du produit en question. L'héroïne crée non seulement l'habitude mais détruit la vie humaine. Cela a été démontré. Il n'est pas question d'associations statistiques. Cela s'appuie sur des preuves ^[445, p. 1570].

Un mémoire expliquait en détail la position de l'industrie sur la « controverse sur la santé », donnait le point de vue de l'industrie sur les questions législatives, décrivait l'aide fournie par l'industrie du tabac à la recherche sur la santé et donnait des renseignements sur l'importance économique de l'industrie ^[123]. On peut lire dans le mémoire qu'« on n'a pas encore trouvé de solution valable à l'énigme du cancer du poumon ^[123, p. 1615] ». L'industrie décrit ensuite les bienfaits que procure le tabac à son avis : en petite quantité, il améliore la concentration et agit comme stimulant ; en plus grande quantité, il procure une détente. De plus, fumer aide à contrôler son poids.

L'industrie refusait qu'on restreigne la publicité sous prétexte que les fabricants ne visent qu'à augmenter leur part du marché, sans chercher à augmenter la totalité des ventes comme le font les secteurs du café, du thé et du lait. L'interdiction de la publicité pénaliserait les médias et tous les secteurs de l'industrie du tabac tout en « éliminant dans une grande mesure » la concurrence entre les compagnies de tabac. On peut lire dans le mémoire que « de telles restrictions pourraient “ geler ” les présentes techniques de mise en marché des compagnies et rendraient difficile le lancement de nouvelles marques ^[123, p. 1657] ». On risquerait de fermer purement et simplement la porte à de nouvelles compagnies. L'industrie contestait l'efficacité de l'interdiction de la publicité et demandait qui seraient les prochains suspects. L'automobile ? Les œufs ? Le bifteck ? Pour l'industrie, la seule méthode valable était l'autoréglementation volontaire.

Au sujet des avertissements sanitaires, l'industrie laissait entendre qu'ils pourraient, paradoxalement, inciter les jeunes à fumer par esprit de contradiction. En outre, l'industrie

trouvait injuste qu'on lui fasse payer la publicité contre ses produits. On s'opposait au plafonnement des teneurs en goudron et en nicotine parce que rien ne prouvait que des niveaux plus faibles seraient moins dangereux. On s'opposait même à leur inscription sur les paquets car cela pouvait laisser entendre que les marques dont les teneurs sont plus faibles sont moins dangereuses et donc préférables.

Le Comité a néanmoins rejeté tous les arguments de l'industrie. Le 18 décembre 1969, un an après le démarrage de son enquête, il remettait un rapport éloquent et audacieux. Il réclamait une intervention énergique, particulièrement au plan législatif :

Nous croyons qu'il est suffisant de noter qu'il n'y a plus de controverse scientifique concernant les dangers de la cigarette. Les premières données statistiques ont maintenant été confirmées par des cas cliniques et la médecine au Canada considère présentement la preuve comme établie^[101, p. 2:13]. La production, la distribution et la vente de ces produits ne peuvent plus être envisagées dans la même perspective que la production, la distribution et la vente d'autres produits. [...] La cigarette occupe une place à part parmi les problèmes sociaux et sanitaires. La société est donc justifiée de rechercher des solutions inédites et de rejeter tout argument fondé sur des considérations d'ordre technique. Il est manifestement contraire à l'intérêt de la société de promouvoir activement l'usage d'un produit nuisible, même s'il était inacceptable d'interdire la production et la vente de ce produit^[101, p. 2:53]. Nous pourrions difficilement nous attendre, par exemple, à ce que les jeunes soient persuadés que les gouvernements estiment vraiment nuisible l'usage de la cigarette s'ils permettent en même temps une publicité illimitée en ce sens. En outre, un grand nombre de fumeurs désirent rompre cette habitude ou, encore, ils désirent ne pas recommencer; aussi, devrions-nous faire tout en notre pouvoir pour les appuyer dans leur résolution et pour diminuer l'incitation à fumer qui fait partie intégrante de notre société^[101, p. 2:55].

Parmi les recommandations du rapport, citons :

- ♦ la mise en place progressive d'une interdiction totale de la publicité;
- ♦ des avertissements sur les paquets, les distributrices automatiques et, pendant la période d'élimination progressive de la publicité, sur les annonces;
- ♦ une liste des teneurs en goudron et en nicotine sur les paquets et les avertissements;
- ♦ le plafonnement des teneurs en goudron et en nicotine;
- ♦ des restrictions à l'installation de distributrices automatiques;
- ♦ la dissuasion des étalages de cigarettes trop voyants;
- ♦ la définition de normes rendant les cigarettes moins susceptibles de provoquer des incendies;
- ♦ l'arrêt des ventes de tabac dans les hôpitaux et les dispensaires;
- ♦ l'abolition de toute distribution gratuite de cigarettes ainsi que des systèmes de coupons ou de primes;

- ♦ l'amélioration de l'éducation du public ;
- ♦ l'augmentation du nombre d'enquêtes ; et
- ♦ la création de comités de coordination aux paliers national, provincial et local.

En somme, le rapport était un appel sans précédent au Canada en faveur de mesures législatives destinées à réglementer le tabac.

Les mesures incitatives se répandent comme un feu de brousse

En 1970, Imperial Tobacco a connu des problèmes avec une marque de cigarette nommée Casino. Cette marque annonçait des gains possibles instantanés de 5 \$ à 100 \$. À cause d'une erreur d'impression sur les cartes de jeu, les consommateurs gagnaient de nombreux prix. Certaines personnes réclamaient des gains de 20 000 \$ à 30 000 \$, mais Imperial Tobacco, du moins à un certain moment, a fini par refuser d'honorer ces réclamations. Après la découverte de l'erreur, la compagnie a retiré la marque du marché en toute hâte. Elle a néanmoins payé des sommes considérables, et fut jugée coupable de publicité trompeuse parce qu'elle annonçait « 5 \$ dans chaque paquet de la nouvelle Casino », alors qu'il ne s'agissait que d'une chance de gagner 5 \$^[470].

L'affaire de la marque Casino s'est produite à l'époque où les incitatifs en faveur des cigarettes s'étaient répandues comme des feux de brousse, atteignant en 1970 le point où 63 % des cigarettes vendues comportaient une sorte quelconque d'incitation^[501]. C'était coûteux pour l'industrie, mais le public s'en indignait lui aussi. Barry Mather a dénoncé au Parlement une promotion de Mark Ten qui invitait les fumeurs à conserver les coupons trouvés dans les paquets de cigarettes et à les remettre en échange d'un poste de télévision. Il avait calculé qu'au rythme d'un paquet par jour un fumeur prendrait 243 ans pour accumuler assez de coupons pour un poste de télévision en couleur^[379]. Au cours de l'année 1970, les compagnies de tabac se sont mises d'accord et ont volontairement mis fin aux mesures incitatives.

Les recommandations du Comité sont soumises au Cabinet

Au cours des années 1970 et 1971, on a vivement discuté au Cabinet de l'ampleur des restrictions qu'il faudrait imposer au tabac par mesure législative. La plupart des ministres étaient d'accord avec les recommandations du Comité permanent, mais quelques-uns s'y opposaient. Les documents du Cabinet, obtenus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, montrent que certains ministres arguaient que ces restrictions ne réduiraient guère la consommation, que les compagnies imaginaient d'autres formes de publicité pour contourner la loi, qu'il fallait laisser à chaque personne sa liberté de choix et que la

proposition n'était pas compatible avec le maintien de la publicité sur les spiritueux. Le président du Conseil du Trésor, Bud Drury, a proposé qu'on encourage les compagnies de tabac à intensifier leurs recherches sur les effets du tabagisme^[225].

Certains ministres estimaient qu'il n'était pas logique que le gouvernement décourage la consommation du tabac alors même qu'il encourageait son exportation et que les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Agriculture encourageaient la culture du tabac en territoire canadien^[224-227]. Le caucus libéral, toutefois, était convaincu que les restrictions à la publicité devaient inclure l'interdiction des annonces dans les journaux, en plus de celles dans les médias de radiodiffusion^[224].

Le 18 juin 1970, le Cabinet s'est déclaré disposé à adopter des mesures législatives « au moment opportun le plus proche » imposant un plafonnement des teneurs en goudron, nicotine et autres constituants, interdisant les promotions incitatives et la distribution gratuite de cigarettes, et interdisant la publicité dans les médias électroniques et dans les journaux. On a demandé au ministre de la Santé, John Munro, de présenter un rapport sur la possibilité d'éliminer la déduction fiscale des frais de publicité sur le tabac. Le Cabinet a aussi décidé d'exiger, au moyen d'un règlement d'application de la *Loi sur les produits dangereux*, la divulgation des teneurs en goudron, nicotine et autres constituants sur les paquets et sur les formes de publicité restantes^[225]. Un tel règlement n'a toutefois jamais été adopté. Et il aura fallu attendre une autre année avant qu'une nouvelle loi soit soumise au Parlement.

On peut lire dans le compte rendu de la réunion du Cabinet du 6 mai 1971 que « toutes les compagnies de tabac reconnaissent qu'une interdiction de la publicité dans le monde entier est inévitable et qu'il n'est peut-être pas très utile que le Canada aille plus vite que les États-Unis à cet égard^[227, p. 5] ». Le compte rendu révèle que le gouvernement avait poursuivi les discussions avec l'industrie du tabac pour obtenir des restrictions volontaires, mais qu'il a fallu recourir à la législation après que l'une des compagnies ait retiré son accord initial. Une élection partielle dans une circonscription de la ceinture du tabac de l'Ontario étant prévue pour le 30 mai 1971, on a décidé d'attendre après cette élection pour présenter un projet de loi.

Le 7 juin 1971, avant l'ajournement d'été, le Cabinet a consenti à déposer un projet de loi « pour première lecture seulement, pour l'instant^[228] ». Le Cabinet ne s'engageait pas à faire progresser le projet de loi au-delà de son dépôt initial.

Le projet de loi C-248 est déposé

Finalement, le 10 juin 1971, le ministre de la Santé John Munro a déposé le projet de loi C-248, concernant la promotion et la vente des cigarettes. Cette loi aurait éliminé la publicité sur la cigarette à compter du 1^{er} janvier 1972, aurait exigé un avertissement sur les paquets et sur les distributrices automatiques, aurait donné au gouvernement le pouvoir de fixer des teneurs maximales en nicotine et autres constituants, et aurait imposé la divulgation des teneurs en goudron et en nicotine sur les paquets de cigarettes. En conférence de

presse, le ministre a dit aux journalistes qu'il avait réduit sa propre consommation de cigarettes de trois paquets par jour à un paquet et demi. Le mouvement pro-santé a vigoureusement applaudi le dépôt du projet de loi.

L'industrie du tabac s'est empressée de s'y opposer. Lors d'une conférence de presse tenue à Ottawa le jour même du dépôt du projet de loi, Paul Paré, président d'Imperial Tobacco, a déclaré que les restrictions sur la publicité ne gêneraient pas l'industrie mais que la réduction des teneurs en goudron et en nicotine risquait d'avoir un effet dévastateur. Il a cité l'échec d'une marque d'Imperial Tobacco lancée récemment avec un filtre trop efficace au goût des fumeurs^[215].

Malgré l'appui des partis de l'opposition, le projet de loi C-248 n'a même pas atteint l'étape du débat. Le 21 septembre 1971, l'industrie annonçait un ensemble de nouvelles mesures volontaires : elle arrêterait la publicité sur la cigarette à la radio et à la télévision, ce qui n'était qu'un coup d'épée dans l'eau car la SRC et quelques postes privés avaient déjà arrêté d'accepter la publicité sur la cigarette ; elle inscrirait sur les paquets un avertissement en ces termes : « Avis : le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social signale que le danger pour la santé croît avec l'usage » ; la teneur en goudron serait limitée à un maximum de 22 mg par cigarette et la teneur en nicotine à un maximum de 1,6 mg par cigarette, ce qui ne touchait vraiment que quatre marques alors en circulation ; le code révisé stipulait que les dépenses de publicité seraient maintenues aux niveaux de 1971 ; la distribution gratuite serait limitée aux nouvelles marques, aux employés ou aux réponses aux plaintes de consommateurs ; et les affiches ou panneaux publicitaires seraient interdits non plus « immédiatement à côté » des écoles mais plutôt « dans le voisinage immédiat » des écoles^[52].

Le jour même où ces nouvelles restrictions volontaires étaient annoncées en grande pompe, Munroe confirmait sa ferme intention de recourir à des mesures législatives. Il annonçait en même temps qu'il doublerait les dépenses pour la recherche et la publicité antitabac. Il était facile d'en déduire que le gouvernement et l'industrie avaient entretenu d'actifs pourparlers, peut-être même des négociations avant ces proclamations simultanées. L'initiative de l'industrie était une habile manœuvre de relations publiques qui non seulement dégonflait les voiles du gouvernement, mais calmait les ardeurs de l'opposition et des milieux de la santé. Le projet de loi C-248 mourut au feuilletton à la fin de la session parlementaire.

Lors de l'inauguration de la nouvelle session en 1972, le gouvernement annonçait dans le discours du Trône 29 projets de loi dont un sur la cigarette. Mais aucun projet de loi en ce sens n'a jamais été déposé, et les documents du Cabinet révèlent que la loi concernant la promotion et la vente des cigarettes n'a jamais figuré parmi les projets de loi que l'on voulait vraiment faire adopter. C'est ainsi qu'échouait la deuxième vague d'efforts pour réglementer l'industrie, et la première depuis l'orée du siècle.

On peut attribuer cet échec à cinq raisons importantes. Premièrement, le mouvement antitabac n'avait alors ni l'envergure ni l'efficacité qu'il aurait plus tard. Malgré leurs appels à l'intervention de l'État, les milieux de la santé et de la médecine n'avaient pas encore acquis l'expertise nécessaire, ou n'avaient pas alloué les ressources voulues, pour

amener le gouvernement à tenir ses promesses de législation. Deuxièmement, il y avait encore au Canada, surtout chez les hommes, qui tenaient le haut du pavé dans l'élaboration des politiques, une assez forte proportion de fumeurs influents. Le tabac échappait encore à la stigmatisation sociale dont il serait frappé plus tard. Troisièmement, on n'avait pas encore oublié l'incertitude historique de la preuve médicale concernant les conséquences du tabac sur la santé. Quatrièmement, la décision de l'industrie de s'autoréglementer a considérablement freiné la démarche législative. Cinquièmement, l'industrie du tabac était considérée comme importante pour l'économie, et certains services du gouvernement fédéral prenaient des mesures pour stimuler sa croissance^[538].

En 1972, le ministre de l'Industrie, Jean-Luc Pepin, vantait les efforts du gouvernement pour aider l'industrie du tabac :

Je ne pense pas que l'on puisse trouver bien des gens dans l'industrie du tabac au Canada qui puissent dire qu'ils n'ont pas reçu un appui total du ministère de l'Industrie et du Commerce. La dernière vente à la Chine que j'ai annoncée était le résultat direct des efforts de notre ministère. Si mon ami connaît d'autres moyens d'aider l'industrie du tabac, je les étudierai volontiers^[447].

En 1971–1972, l'aide à l'amélioration des récoltes de tabac atteignait 965 000 \$, surpassant de très loin les sommes consacrées aux projets antitabac qui atteignaient alors 381 000 \$ par année^[471].

Les initiatives des années 70

À la fin de 1972, Marc Lalonde a remplacé John Munroe comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Au cours du mandat de cinq ans de Lalonde comme ministre de la Santé, le gouvernement n'a pris aucune initiative législative antitabac. Le ministère a néanmoins publié un rapport intitulé *Nouvelle perspective de la santé des Canadiens*^[338]. À la suite de sa parution, on a progressivement mieux compris qu'il fallait baser sur les styles de vie (l'exercice, la nutrition, l'usage du tabac, la consommation d'alcool) un principe national de promotion de la santé.

Au cours des années 70, le programme antitabac du gouvernement a surtout porté sur l'éducation du public au moyen, par exemple, de la préparation de documents, d'annonces-éclair à la télévision, de films, d'affiches, de tracts et de guides pour enseignants. Le montant dépensé faisait toutefois pitié en comparaison des millions dépensés en publicité par l'industrie. Santé et Bien-être social Canada a collaboré avec le ministère de l'Agriculture à la recherche de tabacs et de produits du tabac moins dangereux. Le ministre Lalonde et le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan ont même inauguré en 1973 un nouveau laboratoire de recherche à la station de recherche de Delhi^[128]. En outre, Santé et Bien-être social Canada a continué à publier, comme il le faisait depuis 1968, une liste des teneurs en goudron et en nicotine des marques de cigarettes les plus répandues.

Au milieu des années 70, les fonctionnaires de Santé et Bien-être social ont « négocié » avec l'industrie, l'exhortant à réduire encore davantage les teneurs en goudron et en

nicotine, car on pensait alors que cette mesure améliorerait sensiblement la santé publique. Les fonctionnaires voyaient d'un assez mauvais œil des termes comme « légère » et « douce », qui avaient déjà servi à décrire des produits à faible teneur en goudron et en nicotine, apparaître maintenant sur des paquets de cigarettes contenant des teneurs relativement élevées en goudron, mais ils ne pouvaient s'appuyer sur aucun texte législatif sur le tabac pour faire corriger la situation.

En 1975, l'industrie a amendé son code volontaire en y incluant le tabac pour les cigarettes qu'on roule soi-même. On y interdisait de faire dans les médias électroniques la publicité pour les événements commandités ainsi que la publicité par correspondance. On y a baissait de façon appréciable le plafond de dépenses fixé en 1971 pour tenir compte de l'inflation. Les teneurs moyennes en goudron et en nicotine seraient inscrites sur les paquets et sur les annonces dans les journaux. On modifiait légèrement l'avertissement sur les paquets en ajoutant les mots « éviter d'inhaler » à la fin du message. Cette modification ne rimait à rien car elle équivalait à dire à une personne buvant une boisson gazeuse d'« éviter d'avalier ». L'avertissement paraîtrait sur les publicités imprimées, et serait « exposé bien en vue » sur toute publicité dans les moyens de transports et sur les étalages publicitaires, plus grands qu'une certaine taille, chez les détaillants. En réalité, les avertissements étaient souvent illisibles et certainement pas bien en vue. Sur les paquets, l'avertissement était imprimé sur la tranche, en couleurs se fondant souvent dans le dessin du paquet.

Les compagnies de tabac ont continué à brandir leur code pour détourner les arguments de ceux qui affirmaient qu'une législation était nécessaire. Les ministres de la Santé ont également invoqué les restrictions volontaires comme excuse pour ne pas déposer de projet de loi. Tout compte fait, le code s'est avéré un moyen inefficace de réduire la publicité faite par l'industrie.

Au fur et à mesure qu'on avançait dans les années 70, comme on le verra dans un prochain chapitre, le mouvement pour les droits des non-fumeurs a pris de l'ampleur et les municipalités ont commencé à adopter des règlements limitant l'usage du tabac dans les lieux publics. L'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) a été fondée en 1974. La même année, donnant suite à une recommandation formelle de la conférence nationale de 1973 sur le tabagisme, les organisations pro-santé ont constitué un groupe de coordination sous le nom de Conseil canadien sur le tabagisme et la santé (CCTS). Mais il faudra attendre encore dix ans, vers la fin des années 80, pour que des propositions sérieuses de réglementation nationale du tabac reviennent fermement à l'ordre du jour du Parlement.